



## **ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

Séance du 17 décembre 2013

### **AVIS DU CESER**

### **LE BUDGET PRIMITIF 2014**

### **DE LA REGION MIDI-PYRENEES**

ADOPTÉ

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel ROBIN**



# SOMMAIRE

**EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS  
CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES ..... 5**

**AVIS : LE BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA REGION MIDI-PYRENEES ... 17**



## **INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES**

Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

### ***Budget Primitif et Agenda 21***

Pour cette plénière consacrée au premier travail de réflexion de la nouvelle assemblée, et qui clôture l'année 2013, nous aurons ce matin à débattre et voter sur le projet d'avis relatif au Budget Primitif 2014 de la Région Midi-Pyrénées, dans le cadre d'une saisine obligatoire du Président de Région.

Le projet d'avis vous sera présenté par Michel ROBIN, représentant le comité régional de la fédération bancaire française, que je remercie.

Je vous demande d'excuser Nadia PELLEFIGUE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, qui devait représenter le Président MALVY empêché par d'autres obligations. Nous venons d'être prévenus qu'un problème de santé ne lui permettrait pas de nous apporter les réponses politiques aux interrogations et remarques formulées dans notre avis. Nous la remercions ici pour l'exercice qu'elle a déjà fait devant les membres de la commission 6 «Budget – Finances - Politiques contractuelles et Planification - Evaluation» présidé par Bruno LAFAGE.

Je remercie la directrice des services du CESER d'avoir préparé avec M. PONCET-MONTANGE depuis un mois l'audition des vice-présidents et directeurs concernés pour la présentation du budget devant nos commissions qui se sont toutes réunies pour élire leur bureau et travailler à la proposition de l'avis obligatoire du CESER sur le budget. Je remercie Monsieur PONCET-MONTANGE d'être présent et d'avoir accepté de répondre à toutes les questions techniques qui seront posées.

### ***Ne pas oublier le CESER dans la concertation***

Mais je ne peux cacher notre surprise de voir transmis par courrier, par l'administration régionale deux schémas – le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Pyrénées et le Schéma prévisionnel des formations initiales 2015-2017- qui auraient mérité une information préalable et une lettre de saisine du Président pour solliciter l'avis du CESER.

Le CESER doit être obligatoirement saisi pour avis consultatif sur les schémas régionaux depuis la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République.

Les conseillers régionaux doivent connaître l'avis consultatif mais obligatoire de la deuxième assemblée avant de débattre et de décider.

Selon les explications que m'a donné le Directeur Général des Services après mon courrier au Président MALVY, cette situation serait due aux arbitrages ultimes du 3 décembre pour inscrire ces documents à l'assemblée régionale le 19 décembre.

Le rendez-vous sollicité avec le Président MALVY devra nous permettre d'obtenir, je l'espère, la connaissance des travaux de la Région et de l'ordre du jour de l'assemblée assez tôt afin d'avoir le temps de nous préparer et apporter notre contribution, et adopter des avis consultatifs certes, mais obligatoires.

Nous regrettons cette situation et souhaitons à l'avenir être informés à temps et saisis à temps pour pouvoir exercer notre mission.

Nous expliquerons aussi nos projets et travaux pour 2014.

### ***Développement durable : Midi-Pyrénées en avance !***

Par ailleurs, après-demain, l'Agenda 21 du Conseil Régional 2<sup>nde</sup> génération (2013-2017) sera inscrit à l'ordre du jour de son assemblée plénière. La préparation de ce document a nécessité la mobilisation de partenaires institutionnels et des citoyens, ce qui a abouti à l'actualisation du diagnostic territorial de développement durable, à la définition de priorités stratégiques et à la proposition d'actions et de chantiers transversaux à mettre en œuvre par la Région.

La Région Midi-Pyrénées est depuis 1998 pionnière dans les démarches territoriales de développement durable. Conformément aux recommandations du programme d'actions issu du sommet de Rio de Janeiro (1992), c'est en 2002 qu'elle décidait de formaliser et planifier ses actions de développement durable en élaborant son 1<sup>er</sup> agenda 21 adopté en mars 2007. A l'époque, Midi-Pyrénées a été la 1<sup>ère</sup> Région à obtenir la reconnaissance nationale de son Agenda 21 par le Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Cette reconnaissance est arrivée à son terme en avril 2013 et la Région a décidé de préparer un second agenda 21.

Initialement la présentation en plénière devait se faire le 14 novembre. Le Président Martin MALVY, dès septembre, proposait au CESER l'organisation de la présentation de l'Agenda 21 « seconde génération ». Mais le renouvellement de notre assemblée intervenant le 13 novembre, soit un jour avant la plénière programmée du Conseil Régional, rendait impossible l'émission de remarques sur le document. Nous avons alors demandé au Président de Région de bien vouloir venir nous présenter l'Agenda 21 à l'occasion de notre plénière consacrée au Budget Primitif 2014. Il en a accepté le principe, tout en précisant que la présentation de l'Agenda 21 à la plénière du Conseil Régional était reportée au 19 décembre.

La préparation de notre projet d'avis sur le BP et le délai très court ne nous permettaient pas d'envisager d'établir une contribution sur le sujet.

Retenu par d'autres engagements, M. MALVY a demandé à la vice-présidente en charge du Développement durable, Madame Françoise DEDIEU-CASTIES, de venir

nous présenter cet Agenda 21 ; cela aura lieu cet après-midi à 14H. La présentation sera suivie d'un échange avec l'assemblée. Je vous demanderais par conséquent de rester nombreux cet après-midi, ce 2<sup>nd</sup> agenda 21 vise à consolider et amplifier la politique de développement durable transversale, cohérente et lisible intégrée à l'ensemble des dispositifs. Cet agenda établit quatre grandes priorités telles la contribution à la transition écologique et énergétique du territoire (réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection des ressources naturelles...), l'atténuation des disparités spatiales, économiques et sociales (réduction des inégalités en matière d'emploi...), l'adaptation des modes d'actions aux mutations géographiques et sociétales (facilité l'accès à la formation, accessibilité physique et financière aux équipements...), la poursuite des efforts d'exemplarité de la Région (Iso 14001, dématérialisation...).

### ***Les jeunes : une priorité***

Avant d'aborder le budget primitif 2014 de la Région, quelques mots sur l'actualité récente qui doit nous conforter dans la poursuite des objectifs de travaux du CESER. Comme je l'ai rappelé le 13 novembre dernier, la mandature qui s'ouvre devra mettre l'accent sur la réflexion et l'élaboration de propositions concrètes pour lutter contre le chômage de masse, favoriser le plein emploi, l'orientation et la formation des jeunes.

S'il y a quelques faibles signaux de reprise de l'investissement, il n'en demeure pas moins que les efforts entrepris au niveau national pour rétablir les comptes publics, réparer la compétitivité, consolider le modèle social et venir au soutien des plus fragiles doivent être pérennisés ; et c'est l'annonce faite par le gouvernement lors de la préparation du projet de budget de la France pour 2014.

En 2014, un effort d'économies sans précédent de 15 milliards d'euros sera réalisé, qui porteront pour 9 milliards sur l'État et ses agences et sur les collectivités locales et pour 6 milliards sur la sphère sociale. Le budget qui sera présenté avec des dépenses de l'État, hors charge de la dette et de pensions, sera en baisse de 1,5 milliard d'euros, ce qui est inédit sous la Ve République.

Si le cap est clair - croissance et emploi -, c'est cette même ligne directrice que le CESER a rappelé avec force le 25 juin dernier à l'occasion de la conférence sur l'emploi qu'il a organisée, événement placé sous le signe de l'appel à la mobilisation de chacun pour l'emploi, la formation et le développement économique de notre région Midi-Pyrénées.

Le Budget de la France pour 2014 doit financer des mesures en faveur de la jeunesse, du pouvoir d'achat et des dépenses d'avenir. D'ici fin 2014, ce sont 150 000 emplois d'avenir pour les jeunes de 16 à 25 ans qui seront financés ainsi que 100 000 contrats de génération.

La priorité accordée à l'enseignement se traduit par une augmentation substantielle des moyens de l'enseignement scolaire qui progressent de 0,6 Md€ par rapport à 2013. 8984 postes supplémentaires seront créés et 30000 contrats aidés permettront d'améliorer l'accompagnement des élèves et spécifiquement des élèves handicapés.

Si la jeunesse est la grande priorité, elle devra réellement mériter d'une attention toute particulière, notamment depuis la publication par l'OCDE de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) qui pointe la France comme le pays ayant le système scolaire le plus inégalitaire.

### ***Education : la France recule***

Pendant longtemps, la France a prétendu avoir la meilleure école du monde. Aujourd'hui, avec cette étude, on s'aperçoit que le système éducatif français s'est dégradé entre 2003 et 2012. La France qui recule au 25<sup>ème</sup> rang de ce classement international est critiquée sur sa gestion des inégalités sociales et scolaires. Selon cette étude, le nombre d'élèves en échec scolaire a fortement augmenté particulièrement dans les classes sociales défavorisées. Beaucoup sont laissés sur le bord de la route, puisque seuls 22% des jeunes les plus défavorisés confinent à l'excellence contre 26% en moyenne dans l'OCDE et plus de la moitié dans les pays asiatiques.

L'OCDE estime que ces jeunes n'ont pas les compétences suffisantes pour poursuivre des études et participer « *de manière efficace et productive* » à la vie de la société.

Ainsi, la France est le pays où les écarts de réussite entre les enfants issus de famille défavorisées ou de familles favorisées sont les plus élevés.

C'est également le pays où les élèves immigrés sont davantage en difficultés que dans les autres pays ; la discrimination ethnique est très présente.

Les élèves français peinent dans l'apprentissage des matières de base (mathématiques, français, sciences...), et sont anxieux, manquent de confiance en eux et de persévérance. Les filles restent moins performantes dans les disciplines telles les mathématiques, car elles sont moins sûres de leurs performances.

### ***Le nécessaire suivi de nos avis sur les sorties sans qualification et l'emploi durable***

Pour le CESER, ce classement n'est pas une surprise. Dès 2010, en rendant un Avis sur les sorties sans qualification, au vu de la situation en région Midi-Pyrénées qui comptabilisait 3500 à 4000 jeunes sortant chaque année sans qualification et sans diplômes – *ils sont 6000 aujourd'hui* -, soit environ 20% des jeunes de 20 à 24 ans (pour la France entière, c'est entre 110 000 et 170 000 jeunes), le CESER mettait en évidence les fortes corrélations entre les sorties non qualifiées et non diplômées et les origines sociales, familiales, le genre, le lieu de résidence, l'environnement, l'activité des parents... De même qu'entrent aussi en jeu le rapport au savoir et à l'école, la proximité géographique par rapport à certaines possibilités de formations et d'emplois.

Tous ces éléments influent négativement sur le parcours scolaire des jeunes mais nous estimons qu'ils ne sont ni prescriptifs de l'échec systématique ni insurmontables. Le niveau atteint en formation initiale marque fortement l'accès au marché de l'emploi et à l'insertion professionnelle.



**Depuis plus d'un an et demi, le gouvernement tente de démocratiser au maximum l'école, et cela a conduit à l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Face à ce classement mondial, il doit y avoir aujourd'hui un sursaut républicain, une prise de conscience collective pour se saisir de cet aspect des inégalités.**

Reprenant la dernière phrase du discours du « citoyen Jean Jaurès », notre assemblée dans son Avis énonçait « L'Education est liée à toute l'évolution politique et sociale, et il faut qu'elle se renouvelle et s'élargisse à mesure que s'élargissent et se renouvellent les problèmes ».

Nous avons établi des préconisations :

- Veiller à assurer les premières acquisitions et redonner confiance en l'école en activant différents leviers. L'école a aussi besoin des parents, des associations pour les activités hors temps scolaire.
- Mieux gérer l'orientation notamment les transitions collège-lycée. La formation et l'emploi sont importants. L'entreprise peut jouer un rôle important dans le cadre des dispositifs de formation, de l'alternance, des contrats d'aides à l'emploi.

Au dernier Bureau de la précédente mandature, je rappelai l'urgence à assurer un suivi des Avis sur les sorties sans qualification, et sur l'emploi durable, et l'actualité le confirme.

### ***La concertation***

**Le CESER réclame une concertation avec le rectorat, la région, la communauté éducative, les enseignants, les parents d'élèves, les familles, les partenaires sociaux, car cela pose aussi le problème de l'orientation. Une concertation plus élaborée permettrait d'éviter l'éternel recours à la procédure d'appel d'offres, et donc à des cabinets, qui ne peuvent remplacer la concertation et le rôle des acteurs concernés.**

### ***Formation des jeunes, un nouveau schéma : Schéma prévisionnel des formations professionnelles initiales 2015-2017***

La formation des jeunes est au cœur des débats au sein de la Région. En effet, le Conseil régional va présenter après demain en plénière le schéma prévisionnel des formations professionnelles initiales 2015-2017, élaboré avec l'Etat, conformément à la loi précitée sur la refondation de l'Ecole de la République qui confie aux Régions le pilotage de l'offre des formations professionnelles initiales.

Ainsi, dans la continuité du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF 2011-2015), ce schéma, à caractère non prescriptif, doit permettre, bien que les systèmes éducatifs ne doivent pas être réduits à une fonction économique, l'adaptation de l'offre de formation aux mutations des

métiers et des emplois, ainsi qu'une meilleure prise en compte de la réalité des besoins exprimés sur les territoires. Il encouragera la mixité des filières et des métiers dès l'expression des choix d'orientation et quels que soient les parcours scolaires.

L'enjeu du schéma est d'offrir un premier niveau de qualification (soit un niveau CAP ou certification obtenue à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année de bac pro, soit un baccalauréat professionnel), de favoriser la mixité des parcours voie scolaire et apprentissage, permettre la fluidité et la continuité des parcours des niveaux V à III avec l'objectif d'accueillir en BTS 50% des élèves sortant de bac professionnel).

### ***Un plan pour réindustrialiser Midi-Pyrénées et des dispositifs pour renforcer la compétitivité***

Le gouvernement, dans son projet de budget 2014, a prévu un nouveau programme d'investissement d'avenir (PIA) axé sur le renforcement de la compétitivité au service de l'emploi et du développement durable de l'économie. Ce programme devrait permettre d'atteindre d'ici 2025 le rétablissement de la compétitivité et de la transition écologique sur l'ensemble des territoires ; en orientant la dépense publique vers des investissements à haut rendement socio-économique, il doit contribuer au renforcement de la croissance potentielle.

Le maintien et le développement de l'emploi en Midi-Pyrénées, c'est aussi l'avenir de l'industrie. Les propositions du plan « Investir pour la France » de juillet 2013, avec la création de onze comités stratégiques de filières, vont dans le bon sens, à condition de savoir garder un prix de l'énergie compétitif et de préserver le crédit d'impôt recherche.

Notre région est concernée par plusieurs plans industriels notamment l'autonomie et la puissance des batteries avec le Campus Mécatronique à Tarbes, les logiciels et les systèmes embarqués avec les entreprises du Pôle Aerospace Valley, la chimie verte et le recyclage des matériaux verts (Cluster Chimie verte Agronutrition à Carbone et Vegeplast à Tarbes), la filière bois, la robotique, l'agroalimentaire avec les produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable avec les entreprises du Pôle Agrimip Sud-Ouest Innovation.

C'est pourquoi, dans la continuité de la Conférence régionale du 25 juin, dont j'ai évoqué ces objectifs, le CESER souhaite aujourd'hui la mise en place d'un plan pour la réindustrialisation de Midi-Pyrénées. Nous pourrions y contribuer par l'actualisation de tous nos rapports sur les filières.

### ***L'agriculture et l'agroalimentaire***

Le Salon International de la Sécurité et Qualité Alimentaire qui pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive a été organisé à Toulouse est réussi, il rappelle l'importance pour la Région et le Sud-Ouest de développer toutes les filières agricoles et agroalimentaires.

Ce salon assure la promotion de 120 labels de qualité qui constituent la vitrine des produits de qualité de la région Midi-Pyrénées. C'est une chance pour notre région qui doit servir de point d'appui pour avoir une stratégie offensive pour développer toutes

les productions où nous sommes déficitaires et offrir aux consommateurs toute la gamme de production.

En effet, les labels représentent moins de 10% de la production agricole de la région. Nous devons nous rappeler que nous importons d'Allemagne 80% de la viande de bœuf consommée, de Catalogne et du Danemark 40 à 60% des porcs transformés en Midi-Pyrénées, 42% du poulet classe A viennent du Brésil...

Nous sommes aussi déficitaires dans les produits bio ...

C'est l'occasion pour l'Etat comme la Région Midi-Pyrénées et le Sud-Ouest de travailler avec les professionnels pour avoir une stratégie de reconquête de production par filière dans nos territoires pour ainsi être capables de fournir aux consommateurs toutes les gammes de produits... que nous importons massivement.

Il faut développer la qualité, la sécurité alimentaire, une agriculture écologiquement intensive pour tous les citoyens !

Il faut aussi préserver les outils de transformation que sont les abattoirs, Tarbes et Auch sont en difficulté, il n'y a pas d'abattoir à Toulouse. On ne peut avoir de circuit court sans outils industriels de proximité.

### ***Fusion de Midi-Pyrénées Expansion et de Midi-Pyrénées Innovation : le CESER a été entendu !***

Toujours dans cet esprit de renforcer notre compétitivité, en matière de valorisation de la Recherche, d'Innovation de Transfert de technologie et de soutien financier au monde des entreprises, le CESER regrette le trop grand nombre de structures agissant dans ces domaines et le manque de « lisibilité » des dispositifs existants.

A ce titre, le CESER rappelle sa position exprimée dès 2010 son Avis « L'innovation en Midi-Pyrénées » en faveur de « la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Économique Durable, en fusionnant MPE et MPI, et en y associant l'incubateur » régional.

Cette année, en période de crise financière et de rigueur budgétaire, la Région a prévu d'attribuer 2,1M€ à MPI et 2,7M€ à MPE !

**Nous venons d'apprendre que la proposition faite par le CESER a été suivie, nous devons nous en réjouir et saluer la bonne décision prise par la région Midi-Pyrénées !**

### ***SANOFI : une logique financière : les actionnaires contre la société !***

Comme je l'avais annoncé le 13 novembre 2013, j'ai écrit au Ministre du Redressement Productif, Arnaud Montebourg pour que soit organisée une réunion du Comité de suivi du rapport ministériel rédigé par Jean-Pierre Saintouil et le professeur Amalric sur la situation de Sanofi à TOULOUSE car les préconisations acceptées par tous les participants proposaient le maintien du « drapeau » SANOFI à Toulouse. Or nous avons la preuve depuis le 17 mai 2013 que le groupe a fait le choix depuis février 2012, de payer pour fermer et partir. Ainsi le 1<sup>er</sup> groupe pharmaceutique français, 1<sup>er</sup>

bénéficiaire du crédit impôt recherche (130 millions d'€ en 2012) a fait le choix de financer les actionnaires plutôt que le développement de ses activités de recherche et de fabrication de médicaments sur le territoire français.

**A l'inverse de l'histoire et de la volonté du Groupe Pierre Fabre, la nouvelle gouvernance de SANOFI a fait le choix de privilégier le reversement d'énormes dividendes (3 milliards – 2012) aux actionnaires. Or le gouvernement a deux moyens de pression importants sur SANOFI : la tarification des médicaments et, par la loi, la demande de remboursement du crédit impôt-recherche.**

### ***Les services publics en Midi-Pyrénées***

Le projet de transfert de la plateforme industrielle du courrier du site d'Onet-le-Château près de Rodez sur la plateforme de Castelnau d'Estretfonds pose la question de l'organisation du service public et des mutations sur l'ensemble du territoire. Si tout le monde reconnaît la concurrence d'Internet par rapport au courrier classique qui a fortement chuté et les évolutions, il n'en reste pas moins nécessaire de préserver les missions de service public de proximité dans les territoires ruraux. C'est le sens du soutien que j'ai apporté aux organisations syndicales de La Poste en Aveyron, de ma discussion avec le Directeur Régional, et de ma demande d'une véritable négociation territoriale. La situation s'est débloquée par la négociation et la signature d'un protocole d'accord qui permet de discuter du projet économique pour le site, de nouvelles missions pour les agents et la préservation des emplois. La médiation de l'Etat en Aveyron a été utile...le soutien du CESER aussi a été apprécié.

Cela pose pour nous une réflexion plus globale sur l'organisation des services publics en Midi-Pyrénées que nous aurons à discuter en janvier 2014.

### ***AIRBUS***

Les compétences des dirigeants d'Airbus, mais aussi d'ATR, permettent à ces deux sociétés, favorisées par un dialogue social de grande qualité - j'ai encore pu le vérifier vendredi 28 novembre, invité par le comité d'entreprise d'AIRBUS et la société lors de la soirée de la Promotion Sociale du Travail - d'avoir 5 400 avions à construire pour les 8 ans à venir, ce qui reste un facteur de compétitivité et de croissance. Ce soutien à l'innovation et à la recherche ne doit pas faiblir pour rester durablement à ce haut niveau de performance.

### ***EADS : 5800 suppressions d'emplois en Europe sur 3 ans !***

La réduction en continu des budgets militaires par le gouvernement européen, comme l'organisation industrielle du secteur défense d'EADS, a conduit la direction générale du groupe EADS à décider la suppression de 5800 emplois (514 pour les fonctions support, 1300 ... CDD dont 360 en France, 3000 suppressions d'emplois accompagnées par départ anticipé, volontariat et mobilité interne et 1000 emplois en CDI dont 300 à 400 en France ne sont pas accompagnés à ce jour).

Le CESER ne peut que souhaiter que le dialogue social dans l'entreprise permette

d'éviter tout licenciement, et que les perspectives de développement du groupe sur l'ensemble de ses activités industrielles, et pas seulement militaires, assurent la préservation de l'ensemble des salariés dans des activités correspondant à leur qualification ; l'Etat actionnaire doit être de ce point de vue vigilant.

### ***La modernisation du réseau ferré***

Au-delà de ces préoccupations majeures pour notre région, j'aimerais également attirer votre attention sur un problème concernant l'aménagement de notre territoire, à savoir la vétusté de notre réseau ferroviaire. Des transports performants et sécurisés sont nécessaires aux échanges qui ne cessent de croître, aux flux économiques entre différentes parties du territoire régional mais aussi national.

En France, le réseau ferroviaire est en fin de vie. En Midi-Pyrénées, ce réseau est a priori en bon état globalement grâce au Plan Rail initié par le Conseil régional.

Toutefois, certaines lignes relevant du réseau structurant national sont en état de vétusté. Ainsi, j'ai été alerté très récemment par les syndicats sur les incidents intervenus (rails cassés) le 26 novembre sur la ligne Toulouse-Tarbes-Lourdes-Bayonne, sous la responsabilité de l'Etat, de RFF, et qui auraient pu engendrer des conséquences graves et nous conduire à revivre la catastrophe de Brétigny du 12 juillet dernier.

Or depuis le 14 octobre et ce jusqu'au 21 décembre 2013, RFF a engagé des travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Toulouse-Bayonne avec le renouvellement partiel de la voie entre Ossun et St-Pé-de-Bigorre et le renouvellement des rails entre Capvern et Saint-Laurent-de-Neste. Plus de 6 millions d'euros financés intégralement par RFF sont investis pour ce programme de rénovation. Cette opération s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de modernisation de l'ensemble de la ligne Toulouse-Tarbes. Les travaux entrepris sont-ils réellement adaptés à la vétusté de la ligne ?

Les syndicats estiment que la réforme du système ferroviaire du Ministre des Transports défendue par Guillaume PEPY, empreinte du sceau de l'austérité, n'apporte aucune solution quant au règlement de la dette et du financement du système ferroviaire. Sans une autre ambition, la maintenance et la modernisation du réseau ainsi que le développement des transports ferroviaires de voyageurs et de marchandises ne pourra se faire.

La dénonciation de la vétusté du réseau ferré avait déjà été abordée par le CESER dans ses travaux, notamment concernant l'avenir de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). En effet, les CESER Midi-Pyrénées, Centre et Limousin, à la demande de leur président de région respectif, avait proposé le 2 juillet 2010 la modernisation de cette ligne POLT, considérée comme une ligne nationale d'aménagement du territoire, desservant le quart nord-est de la région de Rodez à Brive, avec plus d'un million de passagers par an, et bénéficier ainsi de la rénovation des TGV de 1<sup>ère</sup> génération pour avoir une offre de services de qualité et attractive pour desservir les territoires.

En octobre 2012, au Sénat, Guillaume PEPY disait penser concrétiser cette idée. Je vais demander à Martin MALVY de réactiver la concertation entre les 3 régions pour finaliser cette proposition de M. PEPY.

Le rapport Duron « Mobilité 21 » du 27 juin 2013 rappelle que le modèle de développement ferroviaire est à revisiter, il faut rénover l'ensemble (agir sur

l'insuffisante prise en compte des problèmes auxquels sont confrontés les principaux nœuds du réseau, la faiblesse du fret ferroviaire, l'absence de réflexions sur les alternatives possibles à la grande vitesse...).

### ***Toulouse- Barcelone en TGV en 3 heures : une opportunité heureuse***

L'ouverture de la ligne TGV Paris-Toulouse-Perpignan-Barcelone sans changement de train place Barcelone à 3 heures de Toulouse, c'est un gain de temps précieux, qui nous invite à rester mobilisés pour l'interconnexion de la LGV Bordeaux-Toulouse-Narbonne-Perpignan-Barcelone et le réseau des métropoles et des villes du sud de l'Europe.

### ***Appréciations du CESER sur le Budget Primitif 2014 de la Région Midi-Pyrénées***

Quelques mots sur le Budget Primitif de la Région 2014, avant que M. ROBIN vous présente plus en détail le projet d'avis élaboré. Ce budget est sensiblement identique à ceux présentés ces deux dernières années tant en volume (le volume global hors emprunt devrait atteindre 1065 M€) que par types d'intervention.

Les crédits de paiement se répartissent selon les priorités de la façon suivante : 35,4% pour l'enseignement, l'éducation et la formation, 27,6% pour le développement durable et les transports, 12,9% pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'économie et l'emploi, 7,5% pour l'aménagement, l'animation des territoires et l'effort de solidarité en Midi-Pyrénées...

Alors que la situation économique et sociale de notre région ne s'est pas améliorée (*ou dégradée*) et que les perspectives à court terme ne nous amènent pas à être d'un grand optimisme, le CESER a identifié dans ce projet d'avis des domaines qui sont de compétence régionale et qui mériteraient des efforts d'investissements supplémentaires de la part de la Région en 2014, pour répondre à des besoins déjà clairement identifiés (*agriculture, IAA, lycées, ferroviaires, routiers ...*).

La bonne situation financière de la Région le lui permettrait (*en recourant à l'emprunt pour financer ces investissements, ce qu'elle n'a pas souhaité faire ces deux dernières années*) en attendant une réforme fiscale que tout le monde appelle de ses vœux.

Si la situation économique et sociale du pays reste difficile, le chômage s'est stabilisé, avec une légère baisse grâce aux emplois aidés, mais c'est un chômage de masse. Les efforts de notre pays en faveur des réformes structurelles doivent se poursuivre pour retrouver des marges financières en faveur des investissements et de la création de richesses, les entreprises doivent avoir les moyens d'investir, personne ne fera la réforme à notre place.

L'Europe doit aussi prendre le relais pour financer une politique européenne en faveur des infrastructures, de l'industrie, de l'énergie, et de la formation des jeunes.

## ***Plan de travail du CESER***

Le bureau du CESER du 31 janvier décidera du programme de travail des commissions et des sections en ayant une visibilité sur la période 2013-2016. Nous devons nous préoccuper du suivi des avis récemment adoptés et de les faire prendre en compte dans les politiques publiques ,mais le 1<sup>er</sup> semestre sera consacré à la finalisation du contrat de plan Etat-Région, notamment au volet multimodal (la mise en 2x2 voie de l'ensemble du réseau routier national pour sécuriser et moderniser l'accès aux villes moyennes, capitales de bassins d'emploi, Toulouse-Castres, Toulouse-Albi, Rodez-Séverac, Toulouse-Auch, Toulouse-Axe les Thermes- Barcelone – Tarbes-Auch-Agen, Limoges (RN21) et le réseau ferré.

Les rapports votés en 2013 et les rencontres territoriales seront d'une grande opportunité. J'ai demandé au Préfet de Région et au Président de la Région Martin Malvy une réunion de travail à cet effet.

2013 n'a pas été une année de tout repos, 2014 ne le sera pas non plus !

**Je vous remercie.**





**AVIS DU CESER**

**LE BUDGET PRIMITIF 2014**

**DE LA REGION MIDI-PYRENEES**



## TABLE DES MATIERES

<b>I - ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL</b> .....	21
<b>A – LES RECETTES FISCALES DE LA RÉGION</b> .....	21
<b>B – LES RECETTES TRANSFÉRÉES À LA RÉGION</b> .....	22
<b>C – L'AUTOFINANCEMENT</b> .....	23
<b>D – L'AUTORISATION D'EMPRUNT</b> .....	24
<b>E – LE DOCUMENT DE PRÉSENTATION DU BUDGET RÉGIONAL</b> .....	24
<b>II – LES POLITIQUES RÉGIONALES EN 2014</b> .....	25
<b>A – LA POLITIQUE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET DE FORMATION</b> .....	26
LA POLITIQUE EDUCATIVE ET CITOYENNE - LES LYCÉES.....	26
LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE.....	27
<b>B – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI</b> .....	29
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....	30
L'ÉCONOMIE.....	32
L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE.....	32
L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA RURALITÉ.....	33
L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME.....	34
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'INSERTION ÉCONOMIQUE.....	35
<b>C – LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS</b> .....	35
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	36
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	37
LA POLITIQUE RÉGIONALE DES TRANSPORTS.....	38
<b>D– L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'EFFORT DE SOLIDARITE</b> .....	39
L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE.....	39
LES POLITIQUES RÉGIONALES DE SOLIDARITÉ.....	40
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	41
LA CULTURE.....	41
LE SPORT.....	42
<b>E– LA PROSPECTIVE ET L'EVALUATION</b> .....	42
<b>F– LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION</b> .....	43

<b>III - CONCLUSION</b> .....	45
<b>EXPLICATIONS DE VOTE</b> .....	47
<b>ANNEXES</b> .....	79
LES RESSOURCES 2014 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES .....	81
LES DÉPENSES 2014 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES .....	82
L'ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES DEPUIS 2001 .....	86
OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2012.....	92
<b>GLOSSAIRE</b> .....	97

## I - ANALYSE GENERALE DU BUDGET REGIONAL

L'élaboration du Budget primitif 2014 de la Région Midi-Pyrénées intervient une nouvelle fois dans un contexte économique et social dégradé (croissance en berne, chômage et précarité élevés, politiques d'austérité budgétaire).

La rédaction de cet Avis est élaborée dans un contexte législatif toujours instable avec un Acte III de la décentralisation qui n'a pas été adopté dans sa globalité et avec une réforme globale de la fiscalité qui a été annoncée.

Enfin les contractualisations pour la période 2014-2020 tripartite avec l'Europe et l'Etat à travers la Politique régionale européenne, et bipartite avec l'Etat à travers le Contrat de plan Etat-Région ne sont pas formalisées alors que les premiers engagements financiers de la Région devraient figurer dans le Budget primitif 2014.

Au cours de l'année 2013, le Conseil Régional a procédé à des réajustements budgétaires en Décisions Modificatives à hauteur de près de 29 M€ pour faire progresser le Budget initialement voté de 1 060 M€ à 1089,5 M€, en raison de recettes supérieures à celles initialement prévues.

Le volume global du Budget primitif 2014 hors emprunt est en très légère diminution de 2,2%, soit 24 M€, par rapport au Budget 2013 qui était de 1089,5M€ (BP+DM) et devrait atteindre 1 065 M€.

Les crédits de paiements inscrits au Budget primitif 2014 se répartissent de la façon suivante :

- L'enseignement, l'éducation et la formation : 35,4%
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'économie et l'emploi : 12,9%
- Le développement durable et les transports : 27,6%
- L'aménagement, l'animation des territoires et l'effort de solidarité en Midi-Pyrénées : 7,5%
- L'évaluation, la prospective et la concertation citoyenne : 0,03%
- Les charges de gestion de l'institution : 14,5%
- Le remboursement de la dette : 1,6%
- Les interventions : 0,5%

### A - LES RECETTES FISCALES

L'ensemble des ressources de la Fiscalité dite « directe » se caractérise par le fait que les assiettes et les taux sont déterminés lors des lois de finances, coupant ainsi tout lien entre la Collectivité et les contribuables : ménages et entreprises. De ce fait, la Région n'a plus de potentiel fiscal.

Cette Fiscalité dite « directe » est composée depuis 2011 de 25% de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui remplace la part équipements et biens

mobiliers de l'ancienne Taxe professionnelle, de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseau (IFER) et du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)<sup>1</sup>.

Les recettes attendues de la Fiscalité « directe » devraient être pour 2014 de 249,6 M€, et continuer à représenter 21% des recettes de la Collectivité hors emprunt. Elles sont en quasi stagnation par rapport au Budget 2013, et le montant attendu ne devrait augmenter que de 0,5 M€.

La « Fiscalité indirecte » reste composée principalement par des fractions de Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques loi de finances, régionale modulée et « Grenelle » (TICPE), anciennement dénommée TIPP, par les Cartes grises et la Contribution au développement de l'apprentissage. La TICPE et les Cartes grises restent très liées à l'activité économique.

Les prévisions de recettes attendues par la Région sont identiques à celles budgétisées lors du BP 2013 soit 288,3 M€ et composées respectivement de TICPE pour 184,3 M€, de cartes grises pour 76,5 M€.

Bien que ce soient les seules recettes sur lesquelles la Région a un pouvoir de modulation, le CESER note que la Région n'a pas souhaité recourir à cette possibilité. La taxe sur les Cartes grises est maintenue à 34€/cv depuis 2009, soit en dessous de la moyenne nationale qui est de 40,5€/cv. La « TICPE régionale modulée », seule part de TICPE que la Région peut modifier, reste à 1,77€/hectolitre de super sans plomb et 1,15€/hectolitre de gazole. Pour cette dernière, la Région avait pris la décision en 2007 de recourir à la modulation maximale, et la seule modulation possible aurait été à la baisse.

Le montant attendu de la Contribution au développement de l'apprentissage reste stable à 27,5 M€.

L'ensemble des recettes « fiscales » (directes+indirectes) doit générer 537,9 M€, soit 45,3% des recettes de la Collectivité hors emprunt, en baisse, puisqu'elles représentaient 49,3% au budget 2013 (BP+DM).

## **B - LES RECETTES TRANSFÉRÉES À LA RÉGION**

Le montant des Dotations de l'Etat s'élève à 413 M€, et est en diminution de 24 M€ par rapport au Budget 2013 (BP+DM). Les Collectivités ont été contraintes par l'Etat à participer au financement d'une part du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et à la résorption du déficit structurel de l'Etat. L'incidence est une diminution en 2014 de 1,5 Md€ des dotations attribuées à l'ensemble des Collectivités, dont 184 M€ aux Régions.

Pour la Région Midi-Pyrénées, cet appel à contribution se traduit en particulier par une diminution de 8,5 M€ de la DGF forfaitaire. De plus, il est à noter que la DGF de

---

<sup>1</sup> Le FNGIR est alimentée par l'écrêtement de l'excédent de ressources de la région Ile-de-France pour les rapporter à leur niveau de l'année 2010. Ce fonds est redistribué aux autres Régions dont le produit issu de la CVAE et de l'IFER ne suffit pas à compenser le besoin de financement inhérent à la perte de recettes.  
– source Conseil Régional Midi-Pyrénées

péréquation et les Primes de l'apprentissage perçues par la Région sont également en diminution respectivement de 2,6 M€ et de 12,5 M€.

Pour l'année 2015, l'effort demandé aux Collectivités devrait être identique, soit une diminution supplémentaire des dotations versées de 1,5 Md€.

Le CESER note que le financement en matière d'apprentissage et de formation professionnelle dont les recettes sont prévues au plus juste pour 2014 (Dotations et Participations d'Etat) devrait évoluer en 2015 avec les réformes annoncées en créant une "fiscalité" plus dynamique en 2015.

Les Participations perçues par la Région devraient être également en diminution de 3,2 M€, pour atteindre 21,2 M€. Cette baisse devrait principalement être due à une diminution de la Participation départementale aux cités scolaires et enseignement supérieur. La variation de cette dernière ressource est fonction des projets d'investissement qui sont cofinancés par la Région et les Départements.

Les Ressources diverses, s'élèvent à 38,1 M€ soit un montant en diminution de 3,6 M€ par rapport Budget 2013 (BP+DM). Parmi elles, conséquence de la baisse en matière d'investissements éligibles, les recettes du FCTVA indiquent donc que les prévisions de recettes en matière d'investissements éligibles seront en diminution par rapport à l'année précédente.

Au titre de la gestion en subvention globale d'une partie des programmes régionaux européens (FEDER+FSE), pour la génération 2007-2013, le Conseil Régional devrait percevoir 45 M€. Cette ressource lui est attribuée dans le cadre de la gestion déléguée d'une partie des programmes 2007-2013, et correspond pour 2014 à la dernière année de gestion des programmes.

Les retards pris pour l'adoption du budget européen, pour les règlements relatifs aux futurs programmes et pour les programmes régionaux pourraient avoir une incidence sur la programmation des premiers projets pour la période 2014-2020. Compte tenu de ces retards, les premières programmations devraient au mieux avoir lieu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

## **C – L'AUTOFINANCEMENT**

Dans ce Budget Primitif 2014, le Conseil Régional devrait dégager un Autofinancement brut assuré une nouvelle fois par une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, pour atteindre 244,3 M€ soit en légère diminution par rapport au BP 2013 (249,9 M€). Pour rappel, l'autofinancement constaté dans le compte administratif 2012 de la Région a été de 284 M€, alors qu'il avait été estimé pour 253,6 M€ lors de l'adoption du Budget primitif.

Sur les cinq dernières années, le montant moyen de l'Autofinancement de la Région a été de 249,4 M€ et a permis à la Région d'assurer 20% de ses ressources totales.

## **D – L'AUTORISATION D'EMPRUNT**

L'autorisation d'emprunt inscrite au Budget primitif 2014 est en diminution et s'élève à 123,1 M€ contre 134,1 M€ au Budget primitif 2013. Mais ce dernier montant a par ailleurs été revu à la baisse en cours d'année 2013 puisqu'après décision modificative il a été ramené à 70,1 M€ au Budget 2013 (BP+DM).

A la lecture du Compte administratif 2012, le CESER a observé que la Région n'avait pas eu recours à l'emprunt alors qu'un montant de près de 100 M€ avait été inscrit pour équilibrer le Budget primitif. Il n'a pu que constater que le recours à l'emprunt a été écarté comme ressource de financement des investissements en 2012. Les explications données font référence à la fin de certains grands investissements tels le Plan rail et le retard dans l'exécution des PDMI réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Etat.

## **E – LE DOCUMENT DE PRÉSENTATION DU BUDGET RÉGIONAL**

Le CESER souligne à nouveau la « déclinaison transversale du budget régional » qui permet de mieux apprécier l'ensemble des intentions d'interventions régionales regroupées en huit politiques transversales :

1. Soutenir la formation des jeunes ;
2. Agir en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle,
3. Accompagner les territoires ruraux, agricoles et montagnards et soutenir leur contribution au développement régional ;
4. Encourager l'aménagement et le développement économique des territoires ;
5. Inciter le développement de la recherche et l'accès à l'enseignement supérieur ;
6. Lutter contre les inégalités en faveur de la solidarité et du lien social ;
7. Promouvoir le développement durable ;
8. Valoriser et développer les spécificités économiques, sociales et culturelles de la région.

Le CESER regrette de ne pas retrouver cette même présentation dans le document présentant le Bilan financier de la Région ou en annexes du Compte administratif. Pour le CESER, une déclinaison transversale de l'exécution du budget régional permettrait encore mieux d'apprécier les interventions régionales.

Le CESER note que ce Budget primitif est dans la continuité des budgets précédents et est teinté de rigueur, de prudence et de retenue.

Toutefois, en l'absence d'une autonomie fiscale pour faire évoluer ses recettes, le CESER souligne que la Région dispose toujours d'une autonomie sur ses choix de dépenses qui lui permet d'orienter ses interventions.



## II – LES POLITIQUES REGIONALES EN 2014

Les compétences d'attribution de la Région sont :

- Le Développement économique, pour lequel la Région est chargée de coordonner les actions de développement économiques sur le territoire régional, de définir les régimes d'aides aux entreprises et leur octroi, d'élaborer le Schéma régional de développement économique (SRDE) ;
- L'Aménagement du territoire et les transports pour lesquels la Région est consultée de façon obligatoire lors de la définition de la politique nationale. Elle élabore le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et le Schéma régional des infrastructures et de transports (SRIT) et organise les services de transport non urbain des personnes. Elle constitue également l'autorité organisatrice du transport ferroviaire de la région. Enfin, elle signe avec l'Etat, les Contrats de plan Etat-Région, et avec l'Europe et l'Etat, les programmes régionaux communautaires.
- La Formation professionnelle et les lycées. Pour la Formation professionnelle, la Région élabore un Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) et un Programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue (PRDF). Outre l'élaboration des plans et programmes, la Région a en charge leur mise en œuvre.  
La Région a également en charge l'élaboration du Schéma régional des formations sanitaires et sociales ainsi que sa mise en œuvre à travers l'agrément et l'autorisation de création de nouvelles écoles, le financement du fonctionnement des investissements selon les statuts, l'attribution et la gestion des bourses d'études aux élèves et étudiants.  
Pour les Lycées, la Région a en charge la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées. Depuis 2004, la Région est responsable du recrutement et de la gestion des personnels non enseignants des établissements.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Région prend la compétence relative à la maintenance des équipements informatiques des EPLE.
- L'Environnement, pour lequel la Région élabore le plan régional pour la qualité de l'air, co-élabore avec l'Etat le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et le Schéma régional de cohérence écologique, et participe à la création des Parcs naturels régionaux (PNR) et à la reconnaissance des réserves naturelles régionales. Elle est également associée à la conduite des inventaires du patrimoine naturel et à la réalisation d'inventaires locaux.
- Le Patrimoine, pour lequel la Région gère les musées régionaux et est responsable de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Depuis le 2 mars 1982, la Région est dotée d'une clause générale de compétence : « Le Conseil régional, règle, par ses délibérations, les affaires de la région ».

Dans ce Budget primitif 2014, le CESER note que la Région envisage de consacrer hors remboursement de la dette, 60,7% de ses engagements en dépenses de fonctionnement et 39,3% en dépenses d'investissement. Depuis 2004, les dépenses de fonctionnement sont majoritaires dans le budget de la Région. Les transferts de compétences qui ont été réalisés dans le cadre de la loi du 13 août 2004 ont engendré principalement des dépenses de fonctionnement. Ainsi la Région a changé de nature, passant d'une Collectivité de mission à une Collectivité de gestion.

## **A – LA POLITIQUE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET DE FORMATION**

### **LA POLITIQUE EDUCATIVE ET CITOYENNE – LES LYCEES**

Le CESER se félicite que la Région programme, dans son budget 2014, deux nouveaux lycées dans l'ouest toulousain (Pibrac) et le Sud-est du Tarn-et-Garonne afin de répondre à une partie des augmentations d'effectifs.

Pour autant, se basant sur les projections de population de l'INSEE à horizon 2030, le CESER regrette que davantage de nouvelles constructions ne soient anticipées, particulièrement sur l'agglomération toulousaine et dans le Volvestre, compte-tenu de la forte pression démographique actuelle et à venir et considérant également le temps de construction relativement long d'un lycée (acquisition du foncier et réalisation des programmes). Certains EPLE de l'agglomération toulousaine se trouvent dans une situation intenable actuellement (classes surchargées et/ou dans des préfabriqués) et cela a forcément une répercussion sur la qualité des apprentissages des jeunes de ces établissements.

La Région a aussi la responsabilité de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux lycées et centres de formation, d'ici l'échéance de 2015, fixée par la loi du 11 février 2005. Le CESER demande que la Région respecte ses obligations à l'échéance fixée, afin de permettre la scolarisation des jeunes en situation de handicap.

En ce qui concerne l'appel à projet contre le décrochage scolaire, le CESER souhaiterait disposer de plus d'éléments sur ce dispositif particulier : quels types d'actions, pour quels établissements, quels résultats, etc.

Pour le CESER, il est bien évident que les actions engagées devront avoir des résultats significatifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification des jeunes encore trop nombreux en Midi-Pyrénées (plus de 6 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ni qualification en Midi-Pyrénées).

S'agissant du fonctionnement des établissements publics : dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement des établissements, le CESER s'interroge quant aux conditions de la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des marchés régionaux d'exploitation des installations énergétiques de ces établissements et de ses conséquences éventuelles à savoir :

- Quelles sont les conséquences financières pour les cas d'indemnisations des ruptures anticipées avec les actuels titulaires des contrats ?
- Les contrats globaux par lots géographiques seront-ils plus élevés que la somme des contrats existants ?
- Ces contrats globaux ne nécessiteront-ils pas des moyens dédiés supplémentaires afin d'en assurer un suivi correct ?

S'agissant de la mise en œuvre de la nouvelle compétence de maintenance des équipements informatiques des EPLE, conséquente à la loi pour la refondation de l'école de la République, le CESER souhaite formuler plusieurs remarques :

- Tout d'abord, le CESER regrette que ce transfert de compétence de la part de l'Etat se fasse sans transfert de moyens en direction des Régions.
- Ensuite, le CESER aurait souhaité que ce transfert de compétence soit bien mieux anticipé, surtout pour gérer la situation des personnels de la fonction publique d'Etat, jusque là en charge de cette maintenance, avec des savoir-faire reconnus.
- Enfin, dans le choix qui sera fait par la collectivité pour répondre à cette nouvelle compétence (appel à des prestataires par passation de marchés publics), le CESER appelle de ses vœux que la Région reste particulièrement attentive aux contrats de maintenance qui seront signés et encourage à ce qu'ils soient évolutifs au fil du temps afin d'éviter de dangereuses dérives (par exemple, l'explosion des coûts de revient).

## **LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE**

Le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur l'impérieuse nécessité, dans ce contexte de chômage de masse, de pouvoir accompagner les demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire. En effet, le CESER considère que les domaines particulièrement sensibles du placement du demandeur d'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie sont des missions de Service Public et qu'à ce titre, elles relèvent de l'intérêt général de la Nation.

Concernant les MCEF, Maisons Communes Emploi Formation, le CESER s'interroge sur les missions et le devenir de ces structures, particulièrement après le désengagement de l'Etat dans leurs budgets de fonctionnement, accentuant davantage leurs difficultés.

En outre, un « regroupement des MCEF », indiqué dans le document de présentation du Budget primitif 2014, aura forcément des répercussions sur le fonctionnement de ces structures. Le CESER demande à ce que ces regroupements ne se fassent pas au détriment des points d'appuis (antennes délocalisées) qui permettent d'apporter un service au plus près des usagers, dans les secteurs ruraux et montagneux particulièrement éloignés des maisons de l'emploi. D'autant plus que dans le document des Orientations budgétaires 2014 de la Région nous était indiqué que leurs missions seraient réinterrogées. Un renforcement des budgets régionaux qui leur sont consacrés pourrait alors être envisagé sérieusement.

Le CESER demande aussi que les formations proposées aux travailleurs reconnus handicapés soient réellement adaptées à leurs contraintes (suivi à temps partiel, durées

plus importantes, prise en charge de la compensation du handicap pendant la formation, rémunération adaptée,...).

En matière de formation des publics fragiles et précaires (PRFP<sup>2</sup>, partenariats avec Pôle Emploi, etc), les dispositifs existants sont utiles et nécessaires. Le CESER tient d'ailleurs à saluer les efforts conséquents de la Région en matière de rémunérations et d'indemnités de transport aux stagiaires de formation professionnelle surtout les plus en difficulté.

Pour autant, le CESER insiste à nouveau sur la nécessité de mettre en place une politique régionale d'ensemble, lisible par tous et surtout par les utilisateurs et cohérente entre les différents dispositifs proposés dans les domaines de l'insertion professionnelle et/ou de l'accès à l'emploi.

S'agissant du développement de l'apprentissage en région : en préambule, le CESER réitère la position qu'il avait déjà dans son avis réactif au CPRDF 2011-2015 de la Région Midi-Pyrénées, à savoir qu'il est favorable à ce que soit développée en région une véritable voie de l'alternance à condition que celle-ci soit choisie et non contrainte.

Le CESER se félicite que la Région participe à l'effort portant sur la hausse du niveau de qualification des apprentis vers des niveaux III et II notamment. Le CESER de Midi-Pyrénées soutient le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur notamment au travers de l'actuelle dynamique, lancée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Midi-Pyrénées, avec la création de la future « Université des Métiers », pour notre région. Néanmoins, le CESER restera attentif à ce que cette réorganisation de l'offre vers des niveaux supérieurs ne se fasse pas au détriment de l'offre de niveau V, encore utile et nécessaire pour nombre de jeunes qui rentrent dans ce cursus de l'apprentissage.

Le CESER tient, ensuite, à souligner l'effort conséquent de la Région en matière d'aides « transport, hébergement, restauration apprentis » qui ont été intégrées dans la Carte Jeune, notamment en revalorisant au double l'aide à l'hébergement.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait faire part de ses craintes quant à la suppression, dès 2014, de l'indemnité compensatrice forfaitaire aux employeurs d'apprentis et son remplacement par une nouvelle aide à destination des entreprises de moins de 11 salariés uniquement : depuis plusieurs années, l'Etat et la Région Midi-Pyrénées ont affiché leur ambition de promouvoir l'apprentissage et ce dans des proportions importantes (de 1 000 en 2011 à 3 500 en 2015. cf p24 du CPRDF). Le CESER craint qu'avec cette mesure, conjuguée à un contexte économique et social défavorable pour les TPE/PME, un sérieux coup de frein soit donné au développement de l'apprentissage en région, les apprentis ne trouvant plus d'entreprises pour les embaucher.

Enfin, le CESER demande à la Région de maintenir à l'identique les budgets de fonctionnement alloués.

S'agissant de l'Ecole régionale de la 2<sup>ème</sup> Chance (ER2C), le CESER a toujours soutenu ce dispositif qui a su faire ses preuves auprès des jeunes en grande difficulté d'insertion et de formation, et encouragé son développement sur l'ensemble du territoire régional

---

<sup>2</sup> PRFP : Programme régional de développement de la formation professionnelle

via des antennes territoriales. Le CESER souhaite, malgré des négociations ardues avec les différents partenaires locaux, que la seconde école de la deuxième chance, essaimage de la première, soit rapidement mise en place en dehors de la métropole toulousaine, là où des jeunes éloignés du système ont aussi besoin de ce dispositif de prise en charge globale.

S'agissant des besoins de qualification des secteurs sanitaire et social, le CESER tient ici à rappeler son attachement au dispositif de la VAE, Validation des Acquis de l'Expérience, qui constitue, selon nous, une bonne réponse aux demandes des salariés en terme de promotion professionnelle, de professionnalisation des personnes faisant fonction encore trop nombreuses, mais aussi de reconversion car ces métiers sont caractérisés par une usure professionnelle rapide.

## **B – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI**

*Dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de l'innovation*, le CESER regrette fortement qu'aucune mention ne soit faite sur la mise en place d'une GPECT<sup>3</sup> ou d'une GTEC<sup>4</sup> au plus près des territoires et des acteurs économiques de terrain. Le CESER avait formulé deux propositions en ce sens dans son dernier avis sur l'accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées en mettant en avant qu'une démarche de GTEC permettrait, notamment pour une région comme la nôtre, un développement économique durable dans les territoires ruraux en mettant en avant leurs potentialités et les rendant ainsi plus attractifs, tant pour les entreprises que pour les salariés et leurs familles.

Le CESER rappelle aussi que le CARIF-OREF aurait tout son rôle à jouer dans cette dynamique en se chargeant de centraliser les informations relatives aux métiers et aux qualifications des diverses branches professionnelles afin de donner une vision claire de la situation de l'emploi et des métiers en région.

En outre, considérant que le CESER est d'ores et déjà un lieu de débats entre les représentants de la vie économique, sociale et culturelle de la région, et qu'il est force d'analyse et de propositions auprès des acteurs institutionnels locaux, il pourrait être envisagé qu'il ait, lui aussi, toute sa place, dans l'organisation de la GPEC territoriale, dans le rôle et les missions qui sont les siens, aux côtés des partenaires sociaux et des autres organismes qui travaillent déjà sur le sujet.

Le CESER s'inquiète cependant qu'au delà d'une année « charnière », 2014 soit une année « blanche » en termes de financements complémentaires de l'Etat et de l'Europe. Par exemple, concernant les Contrats de recherche Laboratoires - Entreprises (CLE) qui facilitent le transfert de technologie au profit des PME, la Région va compenser pour 2014, le FEDER jusqu'à présent mobilisable.

---

<sup>3</sup> GPECT/ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le territoire

<sup>4</sup> GTEC : Gestion Territoriale des emplois et des compétences

Il en est de même pour le CPER, dans la mesure où les enveloppes régionales ne seront pas connues avant le mois d'avril et qu'une opération telle que l'implantation de l'antenne du CEA Tech à Toulouse représente un coût de 9,5 M€ dont 7 M€ de FEDER envisagé et l'intervention Etat - Région sur l'ancien CPER en plus de l'apport de CEA. En matière de recherche et d'équipements scientifiques structurants, l'actuel CPER étant consommé à 95%, il ne restera pas de crédits en 2014, pour poursuivre cette politique avec l'Etat.

La Région indique clairement que l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation sont des domaines prioritaires qui continueront à être soutenus financièrement. Le CESER note toutefois que cela ne fait toujours pas partie de ses compétences.

## **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION**

*Au travers du Contrat de Plan et des Schémas Régionaux de Développement Économique Innovation (SRDE) et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), adoptés le 27 juin 2011 pour la période 2011-2016 « pour une stratégie régionale globale de l'Innovation et de lutte contre les disparités infrarégionales en matière de réseau d'enseignement supérieur et de recherche ». Le budget affecté pour 2014 est sensiblement identique à celui de 2013.*

Cinq thématiques sont proposées à la contractualisation par l'Etat, notamment l'enseignement supérieur (hors maintenance des établissements), la recherche et l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur, la transition écologique et énergétique... qui relèvent à la fois des compétences régionales et des thématiques retenues dans les programmes européens.

Dans ce cadre la Région prévoit notamment :

- Le financement à hauteur de 8,7 M€ de nouvelles opérations inscrites aux Contrats de Sites, au service de l'amélioration de la compétitivité des filières régionales et de l'innovation industrielle. Le CESER rappelle sont attachement à la mise en place plus rapide de nouvelles formations de l'enseignement supérieur sur les dix sites hors Toulouse qui doit s'accompagner également d'une politique de développement de la recherche en lien avec l'Université de Toulouse.
- Le portage d'opérations comme la Maison de la formation des secteurs aéronautique et spatial (17 M€)...

*Au titre des nouveaux programmes européens, la nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation (RIS3), imposée par la Commission Européenne et négociée avec la Région, l'Etat, et les acteurs institutionnels, pour le nouveau programme 2014-2020, fixe 6 thématiques prioritaires de « spécialisation intelligente » : Innovation de la chaîne agroalimentaire territorialisée, Valorisation du carbone renouvelable, Systèmes embarqués et industriels intelligents, Matériaux et procédés avancés, aéronautique et*

diversification, Ingénierie cellulaire et médecine régénérative, Recherche translationnelle en oncologie et gérontologie », qui correspondent aux domaines dans lesquels la Région souhaite intervenir (Vote en Assemblée plénière du 8 novembre 2012).

Le CESER appuie la montée en puissance du financement de « l'écosystème public d'innovation » avec une affectation spécifique de 16 M€ pour 2014, comparés aux 4 M€ en 2013, destinés à venir en contreparties des Fonds structurels mobilisables.

Le CESER attire toutefois l'attention de la Région et des futurs porteurs de projets sur l'obligation, dans le cadre de tous les programmes européens, de mobiliser également des financements privés de l'ordre de 30%, en règle générale.

Le CESER apprécie que la Région poursuive et amplifie la mise en œuvre des Appels à projets « recherche » qui ont permis la structuration de filières (AEROSAT, ECO-Innovation-Énergie, EPICURE, Laperouse et AgileIT pour les TIC) et comme annoncé l'année dernière, la mise en place d'un appel à projet dédié pour soutenir les doctorants et post-doctorants, ainsi qu'un autre dans les Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Il est à noter l'importance que le Conseil Régional accorde au développement de plateformes mutualisées de recherche, ouvertes aux entreprises. Le CESER rappelle à cet égard sa proposition de voir de telles plateformes implantées territorialement auprès des acteurs économiques.<sup>5</sup>

En matière de valorisation de la Recherche, d'Innovation de Transfert de technologie et de soutien financier au monde des entreprises, le CESER regrette le trop grand nombre de structures agissant dans ces domaines et le manque de « lisibilité » des dispositifs existants.

A ce titre, le CESER rappelle sa position exprimée dès 2010<sup>6</sup> en faveur de « la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Économique Durable, en fusionnant MPE et MPI, et en y associant l'incubateur » régional.

Cette année, en période de crise financière et de rigueur budgétaire, la Région a prévu d'attribuer 2,1 M€ à MPI et 2,7 M€ à MPE.

En matière d'outils financiers, le CESER s'est déjà exprimé sur la nécessité pour la région « de se doter d'un Fonds d'amorçage ambitieux pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes »<sup>7</sup>. Ainsi, le nouveau fonds d'amorçage interrégional IRDinov et l'augmentation de capacité de Midi-Pyrénées croissance à soutenir le petit amorçage ainsi que la reprise d'entreprise par les salariés, sous statut coopératif, va dans le sens de nos préconisations. Il en est de même pour la mise en place d'une plateforme régionale de prêts d'honneur pour soutenir la création d'entreprises innovantes, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

---

<sup>5</sup> Avis du CESER « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » adopté le 11 février 2011. Proposition N° 5a, p.119.

<sup>6</sup> Avis du CESER « L'innovation en Midi-Pyrénées » adopté le 20 octobre 2010. Proposition N° 1, p.41.

<sup>7</sup> Avis du CESER sur « L'innovation en Midi-Pyrénées » adopté le 20 octobre 2010. Proposition N°7, p. 42.

## L'ECONOMIE

Le CESER apprécie l'implication du Conseil Régional dans l'activité économique et en particulier la qualité des outils financiers mis en œuvre qui couvrent l'étendue des différentes étapes de la vie des entreprises industrielles et spécifiquement pour les PME. L'évolution du budget en Autorisations de programme et d'engagement, depuis 2008, est à -6,7%. Cette baisse globale du budget fait toutefois ressortir des évolutions contrastées : « l'agriculture, l'agroalimentaire » -24,8%, « l'industrie, grands groupes, services aux entreprises » +4,5%, « l'économie touristique et le thermalisme » -9,6%, « l'artisanat, le commerce et les TPE » -8,1%, « l'économie sociale et solidaire, insertion économique » +60%.

### L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

Concernant les secteurs de ***l'Industrie, des Grands groupes, et des services aux entreprises***, le budget alloué est de 49,1 M€, soit un budget en hausse de 14% par rapport à 2013, et en hausse de 4,5% depuis 2008.

Le CESER apprécie particulièrement l'intervention de la Région sur l'ensemble du dispositif dédié au volet « développement économique, emploi et innovation ». En outre, le CESER rappelle son attachement à la conditionnalité des aides publiques aux entreprises liées aux respects des règlements, normes et critères de Responsabilité sociale des entreprises notamment. Néanmoins, le CESER souhaiterait avoir connaissance des montants, des bénéficiaires et des critères d'obtention ou de refus des aides octroyées afin de pouvoir en analyser la pertinence.

Pour le projet du 3<sup>ème</sup> volet de la décentralisation, le CESER tient à rappeler sa position lors du BP 2012. Le CESER estime que le rôle de chef de file de la Région doit être affirmé pour que les différents acteurs des territoires (consulaires, communautés d'agglomération, conseil généraux) aient des actions concertées tant en matière de budget que d'outils. Cela permettrait que les interventions soient coordonnées à un niveau suffisamment large et qu'elles soient des leviers plus conséquents et efficaces. Le fait que la compétence développement à l'international lui soit conférée est une disposition encourageante. Le CESER insiste néanmoins sur sa préoccupation concernant les champs d'action avec les futures Métropoles et les équilibres nécessaires à trouver pour avoir une préoccupation territoriale régionale de l'action économique.

Le CESER avait noté qu'un grand nombre de propositions de son Avis, « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » du 11 février 2011 se retrouvaient dans le SRDEI. Néanmoins, certaines propositions n'avaient pas trouvé suffisamment d'échos sur les Budgets 2012 et 2013 comme celles relatives à la transmission d'entreprise ou l'exportation. Le CESER tient à saluer l'importance donnée aujourd'hui au volet exportation au travers du Plan régional d'internationalisation des Entreprises en Midi-Pyrénées (2013-2016). Le CESER note également avec une grande satisfaction que la proposition 4.a « suivi individuel d'un portefeuille de PME » faite



dans ce même avis, devient une modalité d'intervention régionale en développement. En effet, l'identification, la mobilisation et l'accompagnement des entreprises à fort potentiel au travers du dispositif "Croissance PME" pour en faire des ETI, mais également pour des TPE et des start-up est une politique nécessaire en Midi-Pyrénées.

Nous rappellerons, que le CESER préconise d'étendre cette politique aux « entreprises structurantes » du territoire. Les entreprises structurantes sont pour le CESER, les entreprises dont le poids économique est fort ou dont la présence est essentielle à l'activité et à la vie d'un territoire. Ces entreprises comprennent celles (parfois de petites tailles) dont l'importance est déterminante pour un développement économique équilibré du territoire ou en terme de positionnement dans la chaîne de valeur (entreprises détenant des savoir-faire spécifiques, ou nécessaires à la continuité de l'activité d'un secteur), et les entreprises dont le comportement d'innovation est emblématique. Les entreprises structurantes sont essentielles pour l'ancrage industriel des activités. Dans ce cadre, des entreprises de services aux entreprises industrielles peuvent être considérées comme structurantes.

Pour les secteurs de l'**Artisanat, du commerce et les TPE**, le budget 2014 est de 3,8 M€, soit une baisse en un an de 5,5%. Le CESER souligne que depuis 2008, le budget a baissé de 8,1% et remarque que les ressources mobilisées dans ce Budget primitif 2014, pour l'Artisanat et l'économie de proximité, sont bien faibles au regard des enjeux.

### **L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA RURALITE**

Le budget 2014 consacré à l'Agriculture et à l'agroalimentaire est de 23,28 M€ soit un budget en baisse de 3,5% par rapport au BP 2013. Alors que l'Agriculture reste le 1<sup>er</sup> employeur de Midi-Pyrénées, bien qu'elle ait perdu 24% d'emplois en 10 ans, elle n'arrive qu'en 3<sup>ème</sup> position dans le budget dédié à « l'Economie régionale et à l'emploi » avec 16,5% de ce budget.

En matière d'**Agriculture**, au travers des nombreuses mesures proposées « dans la continuité », le CESER ne présente pas une politique volontariste qui tendrait à vouloir orienter stratégiquement l'agriculture régionale.

Le CESER souligne la difficulté de certaines filières comme celle de la Forêt et du Bois, qui ont des activités économiques différentes avec des impacts sur l'environnement et sur les territoires, d'avoir recours aux aides publiques régionales. Il serait nécessaire de coordonner les fonds FEADER avec l'action du Conseil Régional, en n'ayant qu'une porte d'entrée et un interlocuteur unique.

Le CESER reste dubitatif quand aux mesures axées sur la préservation de l'environnement dans le chapitre « la préservation de l'environnement des espaces ruraux, et le développement des solidarités ». Le CESER s'interroge sur la pertinence de cet intitulé au regard des actions budgétées et sur les politiques menées.

Le CESER souhaite souligner l'enjeu primordial de la gestion de l'eau pour la région et s'étonne que le budget ait chuté de 63% depuis 2008. Conscient que la situation est imputable notamment au faible nombre de projets, de surcroît limités par des démarches administratives de plusieurs années (5 à 8 ans), il n'en demeure pas moins que des démarches incitatives et surtout facilitatrices de sensibilisations pourraient être menées. Le CESER insiste sur le fait que les problématiques de l'eau doivent être appréciées dans un contexte global des actions (modernisation des réseaux, stockage, choix des cultures...) mais également des acteurs, en donnant les moyens de trouver des convergences entre développement économique rural et préservation de l'environnement.

Les problèmes liés à l'installation de nouveaux agriculteurs demeurent prégnants pour l'agriculture de demain. Conscient de l'implication de la Région en la matière, le CESER sera particulièrement attentif à la nouvelle « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » et des mesures régionales qui l'accompagneront, notamment en ce qui concerne la préservation des terres agricoles (tant quantitative au regard de l'urbanisation que qualitative au regard de l'agronomie).

Concernant **l'Agroalimentaire**, le CESER a voté le 18 juin 2012 « Une dynamique pour l'industrie agroalimentaire en Midi-Pyrénées » qui comportait cinq propositions phares :

- Créer une gouvernance de l'Agrochaîne ;
- Répondre aux besoins des populations ;
- Donner les moyens aux IAA d'améliorer leur compétitivité ;
- Relocaliser la Valeur Ajoutée sur les territoires ;
- Développer les liens entre production agricole et transformation industrielle par la contractualisation.

Malgré ses demandes renouvelées de pouvoir présenter à la Région le détail de ses préconisations pour la dynamisation de l'industrie agroalimentaire en Midi-Pyrénées, le CESER réitère sa volonté de présenter ses travaux à la Commission « Agriculture et agroalimentaire ».

## **L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME**

Le budget 2014 pour le Tourisme est de 18,6 M€, soit une baisse de 12,5% par rapport à celui de 2013. Depuis 2008, après une évolution progressive, le budget a diminué de 9,6%.

Le CESER de Midi-Pyrénées en adoptant le 24 Octobre 2013 un avis sur « l'économie touristique en Midi-Pyrénées » souhaite souligner que le tourisme est un des secteurs économiques majeurs de Midi-Pyrénées. L'image du tourisme doit être revalorisée d'un point de vue économique mais également social et environnemental. Le CESER fait plus de 40 préconisations sur deux grands axes « développer une offre touristique de qualité » et « organiser la filière touristique ».

Le CESER est particulièrement satisfait que le Tourisme Social devienne une priorité de la politique touristique du Conseil Régional. Le CESER évoque en effet, dans ses propositions, le rassemblement de tous les acteurs concourants au tourisme social pour le revaloriser et lui donner une nouvelle dynamique en Midi-Pyrénées. Il sera nécessaire de travailler sur ses trois axes que sont les infrastructures, les séjours et les actions publiques. Il demande d'étudier particulièrement le tourisme social en faveur des jeunes, et également d'orienter les politiques des Grands Sites vers une politique d'accessibilité sociale, de développer l'offre touristique familiale en valorisant les prestations gratuites et de nouer de plus amples partenariats avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

Le CESER a bien noté le projet d'un Contrat de Destination Midi-Pyrénées qu'il a recommandé et qui souhaitons le, sera la première étape d'une proposition majeure nécessaire à un meilleur développement touristique « Élaborer un Schéma Régional de Développement Touristique concerté, cohérent et ambitieux ».

### **L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'INSERTION ECONOMIQUE**

S'agissant de **l'Insertion par l'activité économique**, et dans le cadre de la professionnalisation de ce secteur, le CESER souhaiterait attirer l'attention sur la formation des encadrants techniques dans les chantiers d'insertion et pense qu'une réflexion sur le sujet pourrait être menée. Des formations spécifiques pour les personnels de ces structures pourraient être mises en place dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels *via* le fonds « Promoqualif » par exemple, qui est un outil partenarial Etat/Région.

Le budget de **l'Economie sociale solidaire et les autres actions innovantes** augmente de près de 1,8% par rapport à 2013, et est en augmentation de plus de 60% depuis 2008. Véritable enjeu économique et social, l'évolution de la prise en considération de l'économie sociale et solidaire est particulièrement appréciée du CESER. Il reste la nécessité de structurer ce secteur et de l'aider dans cette démarche notamment au travers des soutiens :

- A la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- Aux pôles locaux visant à mettre en synergie, sur un même bassin d'emploi, un ensemble d'acteurs et d'opérateurs de l'ESS.

### **C – LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS**

Le CESER prend tout d'abord acte de la stabilité globale du budget consacré à la transition énergétique et à l'environnement.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En matière **d'Énergie**, le CESER note avec satisfaction l'augmentation du budget dans ce domaine, mais il rappelle, comme l'année dernière que s'agissant d'une politique transversale que l'on retrouve dans divers secteurs comme les Appels à projets recherche (ECO-Innovation), ou pour la rénovation ou la construction des lycées etc, qu'il trouve regrettable de ne pas avoir une vision globale chiffrée de toutes les actions menées dans ce domaine.

Le CESER considère positivement le fait que la Région poursuive comme axes stratégiques la maîtrise de l'énergie (éco-chèques logement, soutien à la rénovation des logements sociaux, soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, appel à projets « bâtiments économes de qualité environnementale ») et le développement des énergies renouvelables, avec le plan de soutien à la production, et un intérêt marqué pour le développement de la méthanisation.

Toutefois, le CESER considère que la Région devrait accélérer le processus en direction des populations en situation de « précarité énergétique ».

En revanche, dans le domaine des Énergies Renouvelables (EnR), on note une légère baisse du budget liée à la complexité rencontrée dans le montage des projets.

Aussi, le CESER tient à rappeler les 6 propositions qu'il a faites dans son dernier Avis sur la transition énergétique<sup>8</sup>, afin de « créer une véritable filière dédiée aux énergies renouvelables », en particulier, la première qui vise à « développer l'activité économique liée à la filière :

- Créer un cluster énergie autour de la biomasse et des déchets, dans les domaines du bois énergie, de la méthanisation, des bio carburants de nouvelle génération, de l'hydrogène notamment pour des applications de mobilité et de stockage d'énergie ;
- S'appuyer sur les pôles de compétitivité existants, notamment le pôle énergie interrégional DERBI, pour des activités de transformation énergétique de la biomasse et des déchets ;
- Développer des activités industrielles liées aux réseaux intelligents en collaboration avec ERDF ;
- Préparer la création d'une activité industrielle autour de la collecte, du démantèlement et du recyclage des panneaux photovoltaïques ».

Pour le développement des formations<sup>9</sup> dans ce domaine, le CESER invite le Conseil Régional, le Rectorat et le PRES Université de Toulouse à :

- Intégrer cette filière, avec toutes ses composantes, dans les cursus régionaux de formation à tous les niveaux ;
- Développer des formations énergies renouvelables dans les métiers transverses ;
- Faire connaître et populariser les savoirs faire et métiers correspondants.

---

<sup>8</sup> Avis du CESER « Pour une contribution de Midi-Pyrénées à la transition énergétique » adopté le 24 octobre 2013.

<sup>9</sup> Id. Proposition N° 3.

## LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CESER enregistre avec satisfaction la montée en puissance de l'intervention régionale en matière d'Education et de sensibilisation au développement durable avec, notamment, la constitution d'un centre de ressources régional. Il note la poursuite des Journées Nature et du travail d'ouverture aux publics en situation de handicap dont elles font l'objet, mais observe toutefois la diminution de près de 50% du budget alloué.

En matière d'Adaptation au changement climatique, le CESER relève également avec satisfaction l'action de la Région concernant la filière forêt-bois. Il souligne néanmoins que le souci de valorisation des bois issus de forêts midi-pyrénéennes doit être encore plus fortement affirmé.

Le CESER s'étonne par contre, à nouveau, de la modestie du budget directement consacré à la Gestion des espaces naturels et au pilotage de la biodiversité régionale. Dans ce domaine, ce budget n'est pas à la hauteur des enjeux qu'il prétend relever, notamment au regard du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui serait soumis à enquête publique régionale au printemps 2014 et mis en œuvre avant la fin de l'année 2014.

Le CESER relève par ailleurs qu'il a du mal à identifier les actions régionales en matière de Qualité de l'air et de gestion des déchets au-delà de sa participation aux observatoires régionaux ; ORDIMIP et ORAMIP. Il souhaiterait donc plus de précisions.

Au titre du Développement durable, le CESER prend acte avec intérêt de l'achèvement du processus de révision de l'Agenda 21 régional. Concernant cette démarche, il s'interroge toutefois sur la pertinence des modalités de concertation retenues et sur la place que le CESER y occupe. Plus globalement, le CESER tient à rappeler son rôle d'assemblée consultative auprès du Conseil Régional et son souhait d'être plus fréquemment sollicité pour avis dès les phases d'orientation de la politique régionale.

A la croisée des problématiques d'infrastructures de transport et d'environnement, le CESER appelle enfin l'attention du Conseil Régional sur les enjeux liés au chantier de construction de la LGV Bordeaux-Toulouse. A cet égard, il souligne notamment l'intérêt de mener dès maintenant une étude quant aux problèmes et perspectives d'approvisionnement en matériaux du chantier, s'intéressant aux possibilités d'utilisation des ressources locales, y compris de matériaux recyclés et aux problèmes posés en matière de transport.

## LA POLITIQUE REGIONALE DES TRANSPORTS

Le CESER prend tout d'abord acte du volontarisme dont témoigne un budget spécifique en hausse de 8% dans le cadre d'un budget global qui plafonne, voire décroît très légèrement.

Au cœur de cette politique, le CESER relève avec satisfaction l'engagement de la Région pour garantir l'existence d'un service de transport public régional de voyageurs de qualité et, dans ce sens, salue tout particulièrement :

- La poursuite, dans le cadre du Plan Rail, de l'effort de la Région afin d'améliorer les infrastructures de transport ferroviaire ;
- La commande annoncée de nouveaux automoteurs pour renouveler et conforter le parc de matériels roulant dont peut disposer le TER.

Cela étant, le CESER partage l'inquiétude exprimée par la Région quant à sa capacité de poursuivre une action performante dans le cadre du modèle économique actuel et, comme lui, soutient la nécessité d'une ressource dynamique à la hauteur des défis futurs.

S'agissant de la convention TER, le CESER note que le rendez-vous de réexamen à mi-parcours prévu entre la Région et la SNCF pour 2013, n'a pas pu avoir lieu. Ce rendez-vous reste néanmoins nécessaire et le CESER souhaite, le moment venu, être tenu précisément informé des discussions auxquelles il donnera lieu. Par ailleurs, le CESER souhaiterait connaître les suites que la Région compte donner à son avis sur le Transport de marchandises voté en octobre 2013.

En matière d'infrastructures, le CESER se félicite évidemment que le Premier Ministre ait confirmé que la réalisation du tronçon LGV Bordeaux-Toulouse fasse partie des projets prioritaires au plan national, pour une réalisation d'ici 2030. Il s'inquiète néanmoins sérieusement de la mobilisation du financement nécessaire à la bonne fin de ce projet et invite la Région à rester très vigilante à cet égard.

Le CESER salue par ailleurs l'engagement de la Région en matière d'infrastructures routières et singulièrement sa participation au financement du Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national (PDMI 2009-2014). En ce qui concerne le PDMI, il constate toutefois avec regret qu'en dépit de ce renfort régional à des investissements qui restent de la seule responsabilité de l'Etat, les opérations prévues au PDMI ne cessent de prendre du retard faute de crédits d'Etat suffisants. Au rythme actuel, il est ainsi à craindre que l'achèvement du PDMI 2009-2014 n'intervienne qu'au-delà de 2020, c'est-à-dire après l'échéance du prochain Contrat de Plan Etat-Région en cours de discussion.

Le CESER s'interroge donc sur le sens et la réalité d'une négociation du volet « mobilité multimodale » du CPER 2014-2020 qui intégrerait de nouveaux projets d'aménagement routier. En cette matière, le CESER appelle l'Etat à plus de responsabilité. De fait, l'amélioration du réseau routier national reste une véritable préoccupation pour certaines parties du territoire de Midi-Pyrénées, aujourd'hui mal desservies.

## **D – L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, L'EFFORT DE SOLIDARITE**

### **L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES**

Dans ce domaine, le CESER prend acte d'un budget qui se résume à la poursuite des politiques engagées les années précédentes. Il reconnaît d'ailleurs aisément que cette année de discussion de nouveaux textes de décentralisation et de relais entre deux générations de contrats Etat-Région mais aussi deux générations de programmes européens, ne se prête guère à l'engagement de nouvelles politiques ni même à la relance des anciennes. De fait, pour ces politiques, l'année 2014 sera avant tout une année de transition, marquée par la gestion des encours et la définition de nouvelles interventions.

Le CESER profite donc de cette opportunité pour inviter la Région à revisiter ses politiques avec le souci premier de leur contribution à l'équilibre du territoire régional. De fait, la Région doit affiner son rôle de stratège au service d'un aménagement équilibré du territoire régional. Le SRADDT en cours de révision en est sans doute l'occasion privilégiée.

Pour sa part, le CESER considère que le Conseil Régional doit en priorité s'intéresser aux voies et moyens dont il dispose pour :

- Accentuer la différenciation territoriale de ses interventions en fonction de son projet pour Midi-Pyrénées ;
- Réhabiliter le service public et accroître sa contribution au développement territorial ;
- Soutenir l'émergence d'une démocratie plus participative ;
- Améliorer la gouvernance régionale.

Pour ce qui est plus spécifiquement du soutien à venir aux projets de territoires jusqu'alors contractualisé au niveau des Pays, des Agglomérations et des Parcs Naturels Régionaux, le CESER rappelle les propositions qu'il a formulé dans son avis sur l'avenir des politiques territoriales de Midi-Pyrénées<sup>10</sup> et en particulier celle qui vise à améliorer la gouvernance des projets de territoire par la création de Conseils de Développement d'Action Locale (CODAL) construits à l'image des GAL Leader et chargés, comme ces derniers, de la définition, de la mise en œuvre et du suivi du projet de territoire.

Le CESER souligne enfin l'intérêt d'une prise en compte des logiques de massifs montagneux pour mener à bien certaines démarches de filière comme c'est par exemple le cas en ce qui concerne les activités de la forêt et du bois dans le Massif Central.

---

<sup>10</sup> L'avenir des politiques territoriales de la Région Midi-Pyrénées – Avis du CESER Midi-Pyrénées – 26 mars 2013.

## LES POLITIQUES REGIONALES DE SOLIDARITE

Les sommes affectées aux Politiques régionales de solidarité connaissent peu d'évolution par rapport au Budget 2013.

Le CESER est favorable aux actions en matière de lutte contre les discriminations, et plus précisément celles en faveur de l'Égalité entre les femmes et les hommes, notamment celles qui visent à déconstruire les stéréotypes de genre chez les jeunes.

De même, le CESER est favorable aux actions qui visent à lutter contre les discriminations et à déconstruire les préjugés qui peuvent exister sur les personnes en situation de handicap.

Au sujet de l'Organisation territoriale de la santé, le CESER estime toujours que des enjeux en termes d'aménagement du territoire sont soulevés par ces questions et que les Régions sont tout à fait légitimes pour s'en préoccuper.

Concernant les **Maisons de santé pluridisciplinaires**, le CESER note le soutien de la Région à la création de 46 structures sur le territoire régional. Il estime maintenant **nécessaire de procéder à l'évaluation de ces projets** afin d'identifier les éventuels écueils et déterminer les critères qui permettront de soutenir les projets les plus pertinents. Certains projets sont en effet issus de montages complexes et constituent des investissements lourds pour les collectivités territoriales. Cependant, cela ne remet pas en cause la pertinence du principe sur lequel se fondent ces structures.

Le CESER estime que les Maisons de Santé pluridisciplinaires ne peuvent et ne doivent pas être les seules solutions envisagées pour lutter contre les risques de désertification médicale de certaines zones du territoire régional, qu'elles soient rurales ou urbaines (quartiers sensibles en particulier).

Le CESER est ainsi favorable à l'accompagnement par la Région des projets de **Centres de santé**. Ces structures, dans lesquelles les professionnels de santé sont salariés, rencontrent actuellement des obstacles pour se développer et celles qui existent sont confrontées à des difficultés financières importantes.

Le CESER est également favorable au soutien de la Région aux Pôles Locaux de Santé (PLS).

Le CESER est toujours favorable à l'attribution d'indemnités de stage pour les étudiants en médecine de 3<sup>ème</sup> cycle qui font ce stage en zone rurale : en effet toute action pouvant aider à lutter contre la désertification médicale va dans le bon sens. Cependant, le CESER partage le regret du Conseil Régional que cette mesure soit limitée dans ses possibilités et dans ses effets par le découpage territorial proposé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) que le CESER avait critiqué dans son Avis sur le Projet Régional de Santé voté en juin 2012. Pour le CESER, les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, sont les plus légitimes à identifier les zones soumises à un risque de désertification médicale.



Le CESER reste par ailleurs favorable au soutien au projet de développement de la « e-santé » et, plus largement, des procédés de téléassistance – qui se développent notamment pour adapter les logements – qui peuvent favoriser la sécurisation de la prise en charge des habitants des zones isolées, en rappelant que ces solutions ne peuvent fonctionner qu'en complément d'une assistance humaine et non en remplacement de celle-ci.

L'enjeu dans le domaine est celui de la transversalité, de l'amélioration de la collaboration entre les acteurs, professionnels de la santé, du logement, des services à la personne, entreprises qui développent l'e-santé, etc.

## **LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Le CESER se réjouit à nouveau de l'attention que la Région porte au Développement du Très Haut Débit, à l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication et au développement des usages du numérique. En la matière, il souligne cependant l'urgente priorité que doit constituer un accès universel au Très Haut Débit numérique.

Le Très Haut Débit est en effet devenu une condition primordiale de création et de développement d'activités économiques et l'un des premiers critères d'attractivité du territoire. Malgré des progrès importants, certains territoires de Midi-Pyrénées sont encore loin d'en disposer. Or, le CESER est convaincu qu'il s'agit là d'une problématique essentielle pour l'aménagement et le développement futur de Midi-Pyrénées, qui, mal prise en compte, peut être cause de fracture à la fois sociale et territoriale. Pour les années à venir, le défi est donc bien d'équiper au plus vite l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit.

Comme il a déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, le CESER appelle donc la Région à accroître significativement ses engagements financiers, en partenariat avec les départements, afin d'accélérer la réalisation des réseaux utiles pour la compétitivité et l'attractivité des territoires de Midi-Pyrénées. Dans ce domaine, il invite d'ailleurs la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, voire de correcteur d'inégalités, par un soutien privilégié aux territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées.

## **LA CULTURE**

Le Budget primitif 2014 marque une baisse des sommes consacrées à la politique culturelle de la Région de 2 M€. Le CESER a bien noté que cette baisse est en partie le résultat de l'achèvement de certains dispositifs, notamment du volet culturel du CPER. Il regrette que la présentation du BP ne permette pas d'avoir une vision par domaines des sommes que la Région envisage de consacrer en matière culturelle. Cela empêche d'identifier la cohérence de la politique culturelle régionale.

Le CESER regrette vivement l'abandon du projet de **PASS Patrimoine**, qui devait viser à favoriser la fréquentation des sites et équipements touristiques de la région par les habitants de Midi-Pyrénées et dont il saluait l'ambition dans son Avis sur le BP 2013.

Concernant les **Festivals** organisés dans la région, le CESER rappelle qu'ils constituent un élément important d'attractivité du territoire régional mais déplorent que certains consacrent la grande majorité de leurs moyens financiers pourtant limités, pour faire venir des têtes d'affiche et n'aient ainsi plus les moyens de soutenir les artistes locaux.

Concernant la poursuite de la **Politique de soutien au développement de l'occitan**, le CESER en prend acte.

De manière générale, le CESER rappelle sa conviction que la culture joue un rôle fondamental en matière de lien social et d'inclusion sociale. Cela constitue également un enjeu fort pour l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il est très attaché au fait que les collectivités territoriales et la Région en particulier favorisent l'accessibilité et l'accès aux équipements et aux offres culturelles pour tous, en luttant en particulier contre les obstacles de nature socio-économique. Une attention particulière doit être consacrée à l'accessibilité de la culture tant sur le plan physique pour les personnes à mobilité réduite que sur le plan financier.

Le CESER a bien noté que la Région intervient de manière volontariste dans ce domaine et souvent en complément de l'intervention d'autres acteurs. Il estime que l'institution régionale doit notamment poursuivre ses actions visant à favoriser l'accès des lycéens à une offre culturelle diversifiée.

## LE SPORT

Concernant la Politique de développement et de promotion du sport, le **CESER réitère son souhait de voir s'organiser une Conférence régionale du Sport**, qui n'apparaît pas dans ce Budget primitif alors qu'elle avait été programmée par la Région dès 2008. La tenue de cette Conférence, que le CESER encourage depuis l'origine du projet, permettrait la coordination et l'articulation entre les différents acteurs du milieu du sport pour un développement harmonieux de celui-ci en Midi-Pyrénées.

Il apparaît pertinent que la DRJSCS et le CROS Midi-Pyrénées soient associés à cette démarche partenariale pour faire aboutir le projet.

## E- LA PROSPECTIVE ET L'EVALUATION

Lors de l'observation du Budget primitif 2013 le CESER avait relevé l'augmentation des moyens affectés par la Région à la prospective, l'évaluation et la concertation citoyenne, tant en crédits pour affectation qu'en crédits de paiement.

Alors que le CESER avait rappelé que l'anticipation et le suivi régulier de ses politiques devaient être une obligation pour chaque Collectivité locale, il constate que le budget alloué pour 2014 est en nette diminution tant en autorisations de programme (-48%) qu'en crédits de paiement (-36%).

De plus, les évaluations qui devraient être lancées en 2014 ne concernent que des travaux liés au CPER, au SRADDDT et aux Fonds européens.

Le CESER regrette que sa demande d'avoir une visibilité globale des actions d'évaluation qui allaient être conduites par la Région en 2013 n'ait pas été entendue. Pour 2014, il voudrait avoir connaissance des dispositifs que la Région annonce déployer « destinés à optimiser la prise en décision et à accompagner les politiques régionales.

En matière d'évaluation, lors de la présentation des Budgets primitifs précédents, la Région exposait une évaluation financière des derniers transferts de compétences et mettait en avant le différentiel comptable entre les dépenses liées aux transferts de compétences et les ressources transférées par l'Etat pour les assurer.

Le CESER avait à plusieurs reprises demandé que soit surtout réalisée une évaluation qualitative de l'exercice des ces dernières compétences transférées à la Région.

Cette évaluation n'est toujours pas réalisée. Pour le CESER, la réalisation d'une évaluation qualitative est toujours d'actualité et il regrette son absence.

Par ailleurs, le CESER qui a toujours manifesté l'intérêt d'évaluer les politiques publiques redemande que le résultat des travaux d'évaluation lui soit régulièrement exposé.

En 2013, le CESER a adopté deux contributions<sup>11</sup> à l'élaboration des politiques contractuelles pour la période 2014-2020 et pour lesquelles il souhaite être associé à l'appréciation des programmes qui est un élément majeur dans leur gestion. Il est impératif de renforcer le suivi, l'évaluation, la conditionnalité et le contrôle des programmes.

Enfin, au même titre que la Région présente des comparaisons régionales en matières fiscale et financière dans son document sur les Orientations budgétaires et qui permettent d'apprécier sa gestion financière, le CESER propose que soient présentées des comparaisons régionales avec d'autres Régions en matière d'exercice des politiques sectorielles.

## **F – LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION**

Pour l'année 2014, la Région a fait le choix de maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour avoir un autofinancement maximum.

Le CESER observe une baisse très sensible des dépenses de fonctionnement de l'institution avec des diminutions de 4,16% pour l'administration générale et de 11% pour les dépenses de communication et de relation publique.

---

<sup>11</sup>Les Orientations de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020 : quelles propositions pour optimiser leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux en Midi-Pyrénées ? – 26 mars 2013  
Contribution au Contrat de plan Etat-Région 2014-2020 – 24 octobre 2013

Le CESER constate une stagnation des dépenses de personnel (+0,18%). Ce résultat est obtenu grâce, notamment, à la création de 20 nouveaux emplois d'avenir (les portant ainsi à 40), alors que d'autres composantes de ce chapitre sont en baisse (ex : -25% pour la formation, -3,79% pour l'action sociale, ...).

Concernant la gestion de la dette, son annuité est de 18,9 M€ ce qui correspond à moins de 2% du budget régional. La Région continue à procéder à une gestion dynamique de la dette. Le CESER note par ailleurs que la Région a même fait le choix de poursuivre son désendettement en effectuant des remboursements par anticipation.

Le CESER peut estimer responsable le suivi rigoureux des charges de gestion de l'institution, mais il considère que cette politique pourrait avoir, à terme, des incidences non négligeables sur les personnels et le fonctionnement du service public.

### III - CONCLUSION

Le CESER souligne la prudence budgétaire présentée par la Région à travers son Budget primitif 2014. Cette prudence peut être liée au contexte économique et à l'attente des futures lois fiscale et de décentralisation. Ce budget intervient une fois de plus dans une année présentée comme de « transition ». En effet, les deux « contrats » pour lesquels la région est appelé à co-élaborer et surtout à cofinancer, et qui devaient débiter en 2014 ne sont pas encore signés, à savoir pour la période 2014-2020 : le Contrat de plan Etat-Région et les programmes régionaux européens FEDER, FSE et FEADER.

La Région va être appelée à financer des interventions hors son champ de compétence et dans de nombreux cas, faire à la place de l'Etat.

Le CESER souhaite que la Région amplifie ses interventions sur ses cœurs de compétence, notamment à travers ses choix en matière d'investissement.

Par ailleurs, le CESER demande une différenciation territoriale des interventions et que ce choix soit assumé et soit un élément constitutif d'un rééquilibrage territorial économique et social entre la métropole toulousaine et le reste de la région gage d'aménagement équilibré et durable du territoire. Pour le CESER la différenciation des politiques peut prendre des formes plus pertinentes que la simple pondération des interventions de « droit commun ». Ainsi la sélection de territoires ou bien le choix d'interventions sectorielles territorialement marquées peuvent contribuer à une meilleure adaptation des actions aux objectifs territoriaux poursuivis. L'actuelle Politique de la ville relève par exemple de ce type de démarche. La traduction opérationnelle de cette nécessité serait la mise en place, à partir d'objectifs d'aménagement et de développement du territoire clairement établis, d'un zonage infrarégional avec des taux d'aides et des plafonds différenciés, éventuellement conjuguée avec une approche sectorielle, voire une approche par filière pour ce qui relève des interventions dans le domaine économique.

Cette proposition a été portée par le CESER dans ses contributions aux futurs CPER et programmes régionaux européens.

Le CESER souligne la rigueur budgétaire qui a fait revoir les volumes financiers afin que les crédits alloués aux politiques territoriales soient effectivement utilisés. Toutefois pour le CESER, il serait sans doute plus opportun d'augmenter les cofinancements régionaux pour des projets qui répondent aux besoins des territoires concernées mais pour lesquels la faiblesse des cofinancements des Collectivités est un frein à leur réalisation compte tenu des difficultés budgétaires qu'elles peuvent rencontrer (baisse des dotations, faiblesse du dynamisme fiscal).

Depuis trop longtemps, le CESER rappelle le besoin de concertation des exécutifs en région afin que les investissements structurants en Midi-Pyrénées puissent aboutir. La Région, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire pourrait jouer un rôle en organisant une meilleure coordination des investissements à travers les financements croisés. Dans ce cadre, la Conférence des exécutifs existe et la Région peut la réunir, comme elle l'a fait cette année pour la préparation du futur CPER.

Le CESER qui ne cesse de rappeler depuis plusieurs années l'intérêt de cette instance de concertation demande à être destinataire des comptes rendus des réunions des Conférences des grands exécutifs et/ou que la Région vienne en faire la présentation lors des plénières du CESER.

Le CESER demande une accélération et une dynamisation des investissements qui sont liés à l'exercice de ses compétences et surtout mobiliser l'emprunt pour la réalisation des projets d'investissement que la Région inscrit dans son Budget primitif et qui pour certains d'entre eux viennent augmenter le stock d'autorisation de programme reporté sur les années suivantes.

De plus l'emprunt pourrait aussi être mobilisé pour réaliser des investissements pour lesquels des besoins futurs ont été identifiés.

La réalisation de ces investissements aurait un réel impact sur l'économie régionale.

Par ailleurs, le CESER invite la Région à se saisir des perspectives ouvertes par la loi en cours de finalisation en commission mixte paritaire sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles. Certaines dispositions, en particulier :

- La mise en œuvre des pôles territoriaux d'équilibre,
- Le nouveau statut des conseils de développement qui leur seront liés,
- La conférence régionale de l'action publique,

La nouvelle compétence en matière d'aménagement numérique du territoire, sont des opportunités pour le Conseil Régional de Midi Pyrénées de construire avec les autres niveaux de collectivités et la société civile organisée, une région au développement économique et social plus harmonieux, une région plus équilibrée, plus solidaire.

Enfin, le CESER espère que les réformes annoncées que sont la réforme des Collectivités et la réforme de la fiscalité puissent redonner une réelle autonomie fiscale, et donc une autonomie financière plus dynamique, aux régions qui en sont privées depuis 2011.

## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>er</sup> COLLEGE :

- M. Eric LALANDE pour l'Artisanat et les petites entreprises de proximité
- M. Gérard RAMOND pour le 1<sup>er</sup> Collège

### 2<sup>ème</sup> COLLEGE :

- M. Jean-Marie BEZ pour le Groupe F.O.
- M. Gérard CASSAGNÉ pour le Groupe C.F.T.C.
- M. Christian TERRANCLE pour le Groupe Solidaires
- M. Bernard DEDEBAN pour le Groupe F.S.U.
- M. Joël LAVAIL pour le Groupe C.G.T.
- Mme Chantal BERGONIER pour les Groupes C.F.D.T, C.G.C, C.G.E, U.N.S.A.

### 3<sup>ème</sup> COLLEGE :

- M. Pierre-Jean GRACIA pour le Groupe Santé et Cohésion Sociale
- M. Michel RINALDI pour le Groupe ASSOCIATIONS

---

**Suffrages exprimés : 110**

**Pour : 107**

**Contre : 3**

**L'AVIS A ETE ADOPTÉ**





## CONTRIBUTION DU GROUPE F.O.

---

### Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Après cinq années d'une crise d'abord financière puis économique dont les graves conséquences sociales ont fini par provoquer récemment des revendications territoriales particulières, l'égalité de tous les territoires et la fraternité de leurs habitants ont paru à cette occasion assez éloignés de la République et de sa devise ternaire.

De surcroît, hormis une timide reprise de la croissance au deuxième trimestre 2013 et la publication la semaine dernière par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) d'une hausse de 0,19 % pour la France de son « indicateur composite avancé », peu de signes laissent à penser que le bout du tunnel est en vue.

Notre Pays, qui semble douter de lui-même et chercher son chemin, voit en cette fin d'année 2013 une baisse du Pouvoir d'Achat des Ménages, une baisse des Investissements des Entreprises, une hausse de la dette publique à 93,5% du PIB et un taux record du chômage depuis quinze ans, sans oublier, et c'est important pour ce qui nous concerne ici, une baisse des dotations aux Collectivités qui se traduira pour la notre dans le budget 2014 par une diminution de 8,5 Millions d'Euros.

Malgré ces conditions, le Budget Primitif 2014 de la Région Midi-Pyrénées d'un montant de 1 188 240 400 Euros en diminution de 0,5 % par rapport à celui de 2013 réussit à peu près à maintenir ses Investissements, à maintenir ses politiques y compris celles non obligatoires et ceci grâce à un autofinancement important et à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement diminuent de 2,6 % par rapport à 2013 et ceci est dû à la fois au plan de modernisation des itinéraires routiers dans lequel l'Etat n'ayant pas tenu exactement ce à quoi il s'était engagé, n'a pas permis à la Région d'engager elle-même autant qu'elle avait prévu, ce dont elle tient compte dans ce Budget Primitif et au plan rail qui touche à sa fin et ne concernera l'année 2014 que pour la peinture du Viaduc du Viaur.

Ces dépenses seront financées grâce à une dégradation faible de l'autofinancement de 250 à 244,3 Millions d'Euros et aussi grâce à une autorisation d'emprunt de 123 148 900 Euros qui, si la politique actuelle continue, ne sera que faiblement voire pas du tout utilisée.

Les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 0,9 % par rapport à 2013 à cause du transport collectif ferroviaire et malgré les évolutions mécaniques à la hausse dues au glissement vieillesse technicité pour le personnel.

Quant aux recettes, elles baissent hors emprunt de 4,07 Millions d'Euros. La fiscalité est stable mais il faut signaler une fois de plus la très grande faiblesse de l'autonomie fiscale de la Région puisque son pouvoir de taux sans contrainte ne s'exerce que sur les cartes grises c'est-à-dire sur 6,44 % des recettes ce qui d'ailleurs pourrait être considéré comme une atteinte au principe de libre administration des collectivités.

L'autre recette votée par la Région est la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) qui, elle, est plafonnée, et la Région n'a pas résisté à la tentation de voter le taux plafond.

L'équilibre est obtenu par l'autorisation d'emprunt de 123,1 Millions d'Euros.

La dette reste faible à 268 Millions d'euros soit 94 Euros par habitant.

L'autofinancement reste élevé même si ce budget le dégrade très légèrement et ce choix d'un montant élevé d'autofinancement est cohérent avec les choix des années précédentes.

En effet, dans un contexte de recettes contraintes et en baisse qui de fait attendent à une éventuelle plus grande ambition politique puisqu'en politique, l'ambition est mesurée par la hauteur des recettes du Budget, un autofinancement élevé permet à la Région d'accroître sa marge de liberté pour les investissements de l'année suivante et rendre itérative cette démarche, c'est moins faire le choix de la prudence que celui de la liberté. Comment n'y pas souscrire ?

**Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE félicite le rapporteur pour la qualité de sa présentation et votera le Projet d'Avis.**

# CONTRIBUTION DU GROUPE C.F.D.T.

---

## Présentée par Monsieur Gérard CASSAGNE

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Comme chaque année, le mois de décembre est la période où le Conseil Régional est tenu de présenter son budget primitif pour l'année à venir.

Pour 2014 la CFTC voudrait souligner quelques points concernant les recettes :

- Dans les années 2000 suite aux transferts par l'Etat de nouvelles compétences , la Région à juste titre soulignait année après année le manque à gagner dû à la non revalorisation des compensations étatiques.
- Depuis 2010 la Région ne peut définir sa politique fiscale que sur environ 7 pour cent de ses recettes à savoir la taxe sur les cartes grises. De plus les bases de la fiscalité ont été largement revues et difficilement comparables avec les précédentes.
- Enfin en 2014 les collectivités territoriales se voient amputées par l'Etat d'une somme de 1,5 Md d'Euros , la potion étant identique pour 2015. Après nul ne sait.
- Pour 2014 ce manque à gagner pour Midi-Pyrénées se chiffre à 11,2 M d'Euros Mais on s'aperçoit dans le même temps que les dotations d'Etat sont prévues à la baisse et passeront de 437 M à 413 M d'Euros soit moins 24 M d'Euros.
- Enfin on apprend que cette année les Régions prendront en charge des compétences nouvellement transférées en matière de maintenance pour le matériel informatique des établissements scolaires. Cette charge évaluée à 4 M d'Euros par an ne fait l'objet d'aucune compensation de l'Etat. Cela ne serait-il pas contraire au troisième alinéa de l'article 72-2 de la Constitution ?
- Sans parler de l'actuel CPER qui est prolongé jusqu'à fin 2014 à budget constant et le PDMI gage d'aménagement du territoire qui est en retard d'au moins 5 ans alors que la Région était prête à cofinancer à égalité avec l'Etat.
- Ceci a un impact direct sur les infrastructures qui permettraient chacun le sait de développer plus rapidement des pôles d'équilibre sur le territoire de Midi-Pyrénées face à la métropole toulousaine.

La CFTC s'inquiète vivement donc de la diminution durable hors emprunt des recettes de la Région car cela entraîne une influence négative sur l'investissement local, sur le développement économique régional et donc sur l'emploi.

L'acte III de la décentralisation en préparation permettra-t-il aux Régions de retrouver une autonomie fiscale dynamique pour remplir de nouvelles missions en plus de celles qu'il leur incombe ?

C'est une nécessité si on veut que les collectivités territoriales puissent relancer localement l'économie et s'affranchir quelque peu des rigueurs budgétaires de l'Etat.

**Pour finir, dans ce contexte incertain, la CFTC comprend la gestion prudente de la Région . Pour le reste la CFTC approuvera l'avis.**

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention.

# CONTRIBUTION DU GROUPE SOLIDAIRES

---

**Présentée par Monsieur Christian TERRANCE**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Nous ne saurions débiter cette intervention, même si cela n'a pas de rapport avec l'avis qui nous est présenté ce jour, sans revenir sur la précédente plénière et particulièrement les diverses élections à son ordre du jour. Selon nous elles se sont déroulées selon une méthode douteuse et leurs résultats en sont d'autant plus contestables. Nous en avons fait part au Président du CESER et au bureau en leur écrivant, comme nous l'avons fait oralement dans les commissions auxquelles nous avons depuis participé. Nous constatons aujourd'hui que ni le président, ni le bureau, n'ont daigné ne serait-ce que nous apporter une réponse de simple courtoisie. Ce mépris, qui s'ajoute à l'injustice, nous en prenons donc acte. *Solidaires* n'en est que modérément étonné dès lors qu'il résulte, non d'une culture du consensus comme le CESER aime trop souvent à présenter avantageusement sa réalité, mais en l'occurrence d'un compromis, pour ne pas dire plus, dans lequel les questions politico financières ont largement pris le pas sur la démocratie et la représentativité.

Une fois dit cela venons en au sujet du jour : le budget primitif de la région Midi-Pyrénées. Les années se suivent et malheureusement se ressemblent en la matière. Ainsi en Décembre 2012, à l'occasion de l'assemblée plénière du CESER sur le budget primitif 2013 de la région, nous déplorions déjà les conséquences désastreuses d'une politique d'austérité et de baisse des dépenses publiques avec des conséquences prévisibles sur les collectivités territoriales.

Nous écrivions que ces dernières seraient appelées à participer à l'effort de redressement de nos finances publiques se matérialisant par la poursuite du gel des dotations de l'état versées en 2013, auquel succédera une baisse annoncée de 1.5% en 2014 et 2015.

Aujourd'hui nous sommes obligés de constater les dégâts de cette politique funeste et dépressive déclinée à tous les échelons de la nation et donc, dans le Budget Primitif 2014 de la région sur lequel nous trouvons que l'avis du CESER est bien trop timide.

Pourquoi dire dans l'introduction de l'avis que le contexte économique et social est « dégradé avec une croissance en berne, un chômage et une précarité élevés » et ensuite

qualifier les choix budgétaires de la région dans le reste de l'avis comme teintés « de rigueur, de prudence et de retenue » ?

« Ah qu'en termes galants ces choses là sont dites ! » Car pour nous il s'agit bien d'une tartufferie car OUI, ce budget primitif de la région est, à l'égal de celui voté au niveau national dont il reprend la doxa libérale, à la fois antisocial et mortifère.

Les conséquences à court et moyen terme sont en effet tout à fait perceptibles avec des régressions au premier rang desquelles nous citerons celles qui toucheront les services publics. Sur ce point *Solidaires* soulignera que le Président de région ne craint pas les paradoxes, vantant dans ses conclusions la modernisation de l'action publique qui constituerait « une des conditions de la réforme de l'Etat et de son redressement » après avoir pourfendu ses conséquences à longueur de présentation. *Solidaires* tient à lui faire savoir qu'il devrait, avec son équipe, sérieusement se pencher sur les démarches stratégiques des administrations d'Etat comme sur la réforme des cantons dont la région devrait, très prochainement, avoir à payer la contrepartie, notamment en termes d'aménagement équilibré des territoires.

Seront tout autant perceptibles : la baisse des dépenses d'investissements en matière d'infrastructures, l'augmentation des inégalités, la rupture du pacte républicain avec, notamment, une fiscalité indirecte totalement injuste, une stagnation des rémunérations des fonctionnaires et des agents publics. Et nous n'oublions pas bien sûr les régressions sociales historiques avec la dernière contre-réforme des retraites visant l'implosion à terme de la solidarité entre les générations et pénalisant en premier lieu les salarié-e-s, les retraité-e-s et surtout les femmes.

Mais, nous rétorquera t-on, la région n'a pas les marges de manœuvre pour corriger sur son territoire les dégâts d'une politique nationale catastrophique. Il est vrai que la dépendance forte des budgets régionaux aux dotations de l'état en constante régression et l'absence quasi-totale d'autonomie fiscale sont des handicaps.

Mais notre région se targue aussi d'avoir un des meilleurs taux d'autofinancement et des capacités d'emprunt totalement sous utilisées (avec par exemple dans la diversification des recours à l'emprunt, le refus d'envisager pour les investissements de longue durée, le recours à l'emprunt populaire comme cela se fait avec beaucoup de succès dans d'autres régions.). Au rang des investissements nous aurions par exemple, pu trouver une volonté de la Région de se préoccuper des conditions de travail des personnels du CESER et de réunions des conseillères et des conseillers.

Les marges de manœuvre existent donc bien en terme de capacité financière pour opérer des choix volontaristes d'actions budgétaires ciblées pour combattre par exemple le sous salariat chronique des contrats aidés, des temps partiels imposés, des apprentis, des stagiaires de la formation professionnelle...

Nous ne déclinons pas point par point, poste budgétaire par poste budgétaire, les stagnations et les régressions constatées dans ce budget primitif dans tous les secteurs

sensibles notamment ceux de la solidarité, de la culture, des transports ou des politiques en faveur des plus démunis de nos concitoyens.

Ce sont bien d'autres orientations qui sont toujours privilégiées. Nous ne prendrons qu'un seul exemple pour nous significatif : celui de la conditionnalité des aides accordées aux entreprises telle que prévue dans le SRDE (Schéma Régional pour le Développement Economique). Quand nous avons interrogé en commission le vice président chargé de nous présenter cette partie du budget, nous lui avons demandé si cette conditionnalité pouvait prendre en compte les entreprises qui ont bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi. Ce fameux CICE doté de 20 milliards d'euros et qui est accordé par les services de l'état non seulement sans aucune contrepartie demandée en terme d'emploi mais aussi, chose inédite, avec la garantie que l'administration fiscale n'opérera aucun contrôle systématique sur les modalités et la légitimité des aides octroyées. Il nous semblait en effet légitime que la région hiérarchise ses interventions et aides auprès des entreprises en prenant en compte ces aides concédées sans compensation ni contrôle. La réponse donnée est sans ambiguïté : ce critère de conditionnalité n'est pas envisageable. Ainsi certaines entreprises vont pouvoir, sans scrupule, émarger au CICE et aux aides de la région. Cela a d'ailleurs soulevé une réaction d'indignation y compris dans les rangs patronaux qui réclament, comme nous, une réelle transparence sur ces aides cumulées par certaines entreprises.

Pour conclure, pour notre *Union Syndicale Solidaires*, le budget primitif 2014 de la région se caractérise par de trop grandes faiblesses et par l'acceptation, voire la promotion de régressions sociales inacceptables pour les salarié-es, précaires, chômeurs et retraité-es que nous représentons.

**L'avis du CESER, s'il souligne certaines de ces faiblesses, n'est pas assez critique pour être recevable, c'est pourquoi nous ne le voterons pas.**





## CONTRIBUTION DU GROUPE FSU

---

**Présentée par Monsieur Bernard DEDEBAN**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

La FSU s'associe pleinement à la déclaration de Solidaires, notamment au préambule dont nous reprenons à notre compte la totalité des termes.

Comme nos organisations, *FSU* et *Solidaires*, constituant le groupe "des parias" du collège 2 du CESER Midi-Pyrénées, l'exprimaient récemment dans leur contribution commune sur la note du CESER : « **La Conjoncture Economique, Sociale et Environnementale 2013 de la Région Midi-Pyrénées** », les effets de la crise sont toujours là, mais la crise a bon dos.

En Midi-Pyrénées comme en France, la situation économique et sociale continue de se dégrader. Les plans de licenciements se multiplient. Le chômage progresse et le pouvoir d'achat continue de stagner, voire de baisser, pour nombre de salariés. Les inégalités continuent de se creuser. Une partie de la population s'appauvrit alors que les plus riches voient leurs revenus s'accroître et que les bénéficiaires continuent d'alimenter la spéculation, loin d'être tous réinvestis. La pauvreté concerne aujourd'hui encore plus de ménages (1 sur 7 mais 1 enfant sur 5).

Voilà dressée à grands traits la situation économique et sociale, pour le moins préoccupante, dans laquelle se trouve notre pays comme l'ensemble des pays européens placés sous la contrainte inacceptable et mortifère de l'austérité à laquelle notre région n'échappe pas.

La territorialisation est une question de plus en plus importante, au sujet de laquelle il aurait fallu mener la réflexion dans le cadre d'un débat démocratique avec l'ensemble des citoyens, malheureusement totalement inexistant, que la FSU, avec d'autres, continue d'exiger. Mais la territorialisation, quelle qu'elle soit, ne peut être l'unique solution, issue ou autre voie, ni même se présenter comme une solution ou une issue automatique aux problèmes posés à l'échelon national.

Actuellement de nombreuses régions se demandent comment, confrontées à la politique de désengagement de l'Etat menée, depuis deux décennies dans le cadre de la logique néolibérale, par les gouvernements successifs, elles peuvent palier certaines insuffisances ou disparitions, programmées, de services publics, voire comment elles peuvent se substituer à l'Etat, comme par exemple avec la mise en place, par le Conseil

Régional de Midi-Pyrénées, d'un Service Public Régional de la Formation Professionnelle ou encore l'idée de création d'un service public régional de l'orientation, toute chose que la FSU récuse fermement.

La plupart de ces régions se lance, c'est le cas de Midi-Pyrénées avec, pour ne citer que quelques-uns des secteurs concernés, la Formation, l'Enseignement Supérieur, les Transports, ... , dans cette démarche substitutive qui, pour être bien intentionnée, n'en pose pas moins d'énormes problèmes dans son principe, en tranchant, de fait sans débat, de véritables questions de société comme, par exemple, savoir si l'on doit abandonner l'idée que l'Etat ait un rôle à jouer pour assurer l'existence et la pérennité d'un Service Public unifié et égal, ou, dans l'hypothèse où l'on refuse cette logique d'abandon, ce qui est la position de la FSU, s'interroger sur le rôle que l'Etat doit jouer.

Comme nous l'avons déjà exprimé avec la FCPE, pour le dénoncer, lors de l'examen de BP antérieurs (notamment pour le BP 2012), un des problèmes posés par ce BP 2014 concerne le principe de gratuité de l'enseignement public et laïque dont l'organisation est un devoir de l'Etat (comme le stipule la constitution de notre République) et en particulier, pour le financement des manuels scolaires et d'équipements nécessaires aux lycéen-ne-s dans leurs apprentissages, que la région MP, dans sa volonté de palier la déficience de l'Etat en la matière, veut assumer. Mais n'ayant pas les moyens de ses ambitions, la Région soumet, ce financement, à condition de ressource, ce qui amène, de fait, à une remise en cause de ce principe fondamental de l'Ecole publique et laïque qu'est la gratuité.

On peut aussi s'interroger sur l'effort fait au niveau du financement des dépenses de fonctionnement pour les CFA, que nous regrettons, contrairement au soutien apporté à cette mesure par le CESER, d'autant plus que cet effort conséquent ne se retrouve pas dans les mêmes proportions au niveau des lycées publics.

Au-delà de cette interrogation, ne pourrait-on pas, d'ailleurs, puisqu'il est possible, comme nous l'avons constaté précédemment, de décider de s'émanciper des contraintes des champs de compétences assignés à la Région, envisager une telle émancipation pour refuser tout financement des établissements privés, tant du secondaire que du supérieur, obligation légale ou non, comme c'est le cas pour les dépenses d'investissement pris en charge par la Région. C'est loin d'être le choix politique de la Région qui investit, à ce jour et depuis plusieurs années, plus d'1 Million d'euros au-delà de ce que lui imposent les obligations légales en matière de financement des établissements privés sous contrat. Nous le déplorons.

Ce type de problème se pose encore dans le secteur des transports avec, notamment, le financement de la LGV et de l'ERM, palliant une fois de plus, les manquements de l'Etat et des entreprises publiques nationales.

Enfin la FSU, en cohérence avec son analyse et sa position relatives à la logique de l'excellence et à ses avatars, à l'idéologie des compétences, de l'évaluation et à celle de la concurrence de tous contre tous, qu'elle condamne avec la plus grande fermeté, et dans la continuité de ses votes antérieurs, ne peut que déplorer le soutien, tant du CESER, que de la Région, au projet de mise en place de la Communauté d'Universités

et d'Établissements, CUE Université de Toulouse, que nous jugeons totalement antidémocratique et excessivement dangereux pour l'avenir de l'université et de la recherche.

**Pour toutes ces raisons et bien que nous partagions un certain nombre de propositions, remarques, constats et analyses, contenus dans ce projet d'avis du CESER sur le Budget Primitif 2014 de la Région Midi-Pyrénées, notamment ceux pointant certaines faiblesses et contradictions, la FSU votera contre cet avis.**



# CONTRIBUTION DU GROUPE CGT

---

**Présentée par Monsieur Joël LAVAIL**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Les années passent, nos écrits sur la conjoncture et nos avis sur les orientations budgétaires et les budgets primitifs se suivent et nous ne percevons toujours pas clairement leurs effets sur la politique de la Région.

Même si Midi Pyrénées est protégée par le dynamisme de certains secteurs comme la recherche ou l'aéronautique, il y a une véritable crise sociale qui perdure. Tous les jours il y a des salariés mis au chômage et des fermetures d'entreprises, la précarité est installée au cœur de notre région.

Le budget primitif 2014, présenté par la région, prône l'austérité et la prudence. Pour la CGT, ces deux aspects, calqués sur les politiques nationales sont inopérants sur la relance de l'économie et la satisfaction des besoins sociaux de l'ensemble des territoires de Midi Pyrénées.

L'austérité est prescrite par le gouvernement puisqu'il diminue ses dotations de 25 M€. Pour sa politique de réduction des déficits et du coût du travail, le gouvernement n'hésite donc pas à amputer les budgets des collectivités et continue de faire des cadeaux aux entreprises sans contrepartie. En effet, une partie des retenues faites sur le budget régional rejoindra les 20 Mds€ nécessaires pour le Crédit Impôt Compétitivité Emploi. Pour la CGT ce n'est pas le soi-disant coût du travail qu'il faut combattre mais le coût du capital et la financiarisation de l'économie.

Dans le même temps la région, qui ne dispose de pratiquement aucune autonomie fiscale, peut seulement augmenter le prix des cartes grises. Il faudrait environ 11 € de plus par cheval fiscal pour obtenir 25 M€. La région n'a pas fait ce choix, on peut la comprendre.

Pour préserver un haut niveau d'autofinancement, la région a fait le choix de l'austérité, cette décision sera contre productive économiquement et socialement. Elle touchera tout le fonctionnement de la région, les salariés de la région de droit privé ou public et aura des incidences sur leur pouvoir d'achat, leurs conditions de travail et affectera la qualité du service public régional.

Le niveau des budgets de fonctionnement ne peut être indéfiniment la variable d'ajustement pour compenser les diminutions des dotations de l'état.

La prudence, dans l'emprunt et l'investissement, laisse chaque année des travaux non faits ou repoussés dans le temps. Ce n'est pas la réponse attendue par la population à ses besoins d'infrastructures ou de services. La CGT attend de la région une dynamique vers l'investissement durable sur l'ensemble du territoire de Midi Pyrénées. Il faut repenser un développement économique tourné vers les hommes et les femmes de notre région ou comment « vivre et travailler partout en Midi Pyrénées ».

Pas besoin d'une agence de notation pour voir que la capacité de la région à emprunter est optimale. Les bienfaits d'une politique volontariste dans l'investissement public serviraient tous les secteurs de l'économie sur le long terme. La puissance publique que représente la région peut grâce à sa politique d'investissement, relancer l'emploi et influencer le rééquilibrage économique et social sur son territoire.

**Ce projet d'avis reprend certaines observations de la CGT, nous le voterons.**

# CONTRIBUTION DU GROUPE SANTE COHESION SOCIALE

---

**Présentée par Monsieur Pierre-Jean GRACIA**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Bien que le temps imparti soit encadré, je rappelle pour la première et la dernière fois la composition de ce groupe :

\*Par accord entre les organisations de retraités et personnes âgées siégeant de droit dans les comités départementaux de retraités et personnes âgées de la région

**M. Bernard CASSAGNET**

\*Par la Croix Rouge Française

**Mme Anita DEBROCK**

\*Par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

**M. Yvon FAU**

\*Par accord entre la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail et la fédération nationale des caisses d'allocations familiales

**M. Alain GADOU**

\*Par l'union régionale de la Mutualité Française Midi-Pyrénées

**M. Pierre-Jean GRACIA**

\*Par le comité d'entente régional Midi-Pyrénées des associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leurs familles.

**Mme Odile MAURIN**

\*Par accord entre la délégation régionale de l'union hospitalière du sud-ouest, l'union hospitalière privée et la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif

**M. Dominique MICHEZ**

**M. Alain RADIGALES**

\*Par la fédération nationale des associations de réinsertion sociale

**M. Jean-Louis THENAIL**

\*Par l'union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux

**M. Denis-René VALVERDE**

Le Groupe Santé et Cohésion Sociale (GSCS) a bien retenu que ce budget a été élaboré dans un contexte de difficultés d'anticipation des recettes Régionales notamment en raison du nouveau rôle que pourrait conférer le 3ème volet de la décentralisation, ainsi que la fin de la programmation des fonds européens de la période 2007-2013. Etant donné que les mesures et l'enveloppe financière Européenne ne sont pas encore connues et applicables, le groupe santé et cohésion sociale se félicite des compensations apportées par des financements Régionaux, pour suppléer au FEDER non mobilisable pour 2014.

Le groupe santé et cohésion sociale prend acte de l'importante implication du Conseil Régional dans l'activité économique.

Il attire l'attention sur la nécessité de l'évaluation de l'impact des aides publiques d'une part et de leur bénéfice en termes d'emploi et de cohésion sociale sur Midi Pyrénées d'autre part.

En la matière le GSCS réaffirme l'importance des conditionnalités dans ces aides publiques.

Le Groupe Santé et Cohésion Sociale invite le Conseil Régional à adopter une politique plus dynamique en matière de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des équipements touristiques de la région.

Le groupe santé et cohésion sociale est particulièrement satisfait que le Tourisme Social devienne une priorité de la politique touristique du Conseil Régional. Il sera nécessaire de travailler sur ses trois axes que sont les infrastructures, les séjours et les actions publiques. Il demande d'étudier particulièrement le tourisme social en faveur des jeunes, et également d'orienter les politiques des Grands Sites vers une politique d'accessibilité sociale .

Véritable enjeu économique et social, l'évolution de la prise en considération de l'économie sociale et solidaire est particulièrement appréciée du groupe santé et cohésion sociale. Il reste néanmoins la nécessité de structurer ce secteur et de l'aider dans cette démarche notamment au travers du soutien à la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

Les sommes affectées aux politiques régionales de solidarité connaissent peu d'évolution par rapport au budget de l'année dernière.

Le GSCS est favorable aux actions qui visent à lutter contre les discriminations et à déconstruire les préjugés qui peuvent exister sur les personnes en situation de handicap.

Concernant l'organisation territoriale de la santé, le GSCS estime que les moyens mis en œuvre restent insuffisants au regard des besoins et des enjeux en termes d'aménagement du territoire.

Sur cette question particulière notre groupe appelle à une implication plus forte de l'état la prérogative de la santé étant de sa pleine compétence.



Concernant les maisons de santé pluridisciplinaires, le GSCS note le soutien de la Région à la création de 46 structures sur le territoire régional. Il estime maintenant nécessaire de procéder à l'évaluation de ces projets.

Le GSCS estime que les Maisons de Santé pluridisciplinaires ne peuvent et ne doivent pas être les seules solutions envisagées pour lutter contre les risques de désertification médicale de certaines zones du territoire régional, qu'elles soient rurales ou urbaines (quartiers sensibles en particulier).

Le GSCS est ainsi favorable à l'accompagnement par la Région des projets de Centres de santé.

Par ailleurs, le GSCS attire l'attention du Conseil Régional sur l'existence de plus d'une centaine de centres de santé en région Midi-Pyrénées qui se répartissent en une quarantaine de centres de santé dentaires, une quarantaine de centres de santé infirmiers et une dizaine de centres de santé médicaux.

Le GSCS invite le Conseil Régional à se rapprocher des instances qui fédèrent ces organisations.

Le GSCS s'interroge sur les soutiens multiples au développement de la « e-santé » en rappelant que ces solutions ne peuvent fonctionner qu'en complément d'une assistance humaine et non en remplacement de celle-ci.

Sur l'aspect lutte contre les inégalités sociales et les phénomènes d'exclusion, le CESER vient d'achever une réflexion en votant un Avis intitulé : « De la vulnérabilité économique et sociale à l'exclusion. Quels chemins vers l'inclusion ? », voté le 24 octobre 2013.

Midi-Pyrénées est concernée par ces problématiques puisque 13% des habitants de la région vit sous le seuil de pauvreté

Le GSCS fait siennes les préconisations du CESER dans cet Avis qui s'organisent autour de trois axes :

**1) Répondre à l'urgence** sur la question du logement et de l'hébergement en particulier,

**2) Prévenir l'exclusion**

Trois axes sont sur ce point prioritaire :

- L'axe éducation/formation,
- L'axe développement économique :
- L'axe culture/lien social

**3) Changer de méthodes pour changer de regard.**

De manière générale, le GSCS rappelle sa conviction que la culture joue un rôle fondamental en matière de lien social et d'inclusion sociale. Cela constitue également un enjeu fort pour l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi il est très attaché au fait que les collectivités territoriales et la Région en particulier favorisent l'accessibilité et l'accès aux équipements et aux offres culturelles pour tous, en luttant en particulier contre les obstacles de nature socio-économique. Une attention particulière doit être consacrée à l'accessibilité de la culture tant sur le plan physique pour les personnes à mobilité réduite que sur le plan financier.

Le CESER a bien noté que le Conseil Régional intervient de manière volontariste dans ce domaine et souvent en complément de l'intervention d'autres acteurs. Il estime que l'institution régionale doit notamment poursuivre ses actions visant à favoriser l'accès des lycéens à une offre culturelle diversifiée.

En conclusion le GSCS souhaite rappeler l'importance du respect de l'échéance de 2015 prescrite par la loi de 2005, en matière de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de toute la chaîne de déplacement, du bâti et des espaces publics.

En matière de scolarisation tous les lycées et centres de formation de la région se doivent d'être exemplaires dans le domaine de l'accessibilité.

Ces mesures sont en effet bénéfiques pour l'ensemble de la population du premier âge comme tout au long de la vie

**Le Groupe Santé Cohésion Sociale votera sans réserve l'avis sur le budget primitif 2014 de la région Midi-Pyrénées !**

# CONTRIBUTION DU GROUPE ASSOSSIATIONS

---

**Présentée par Monsieur Michel RINALDI**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Dans un contexte difficile, avec un budget en légère diminution pour une année qualifiée de transition (notamment dans l'attente du nouveau Contrat Plan Etat Région), le groupe « Associations » relève favorablement les 4 grandes priorités affichées par le Conseil Régional et leurs déclinaisons dans le budget primitif 2014 que nous étudions aujourd'hui.

- Priorité à l'investissement dans l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche.
- Priorité au développement économique et à l'emploi.
- Priorité à la transition énergétique et au développement durable.
- Priorité à l'aménagement et à l'animation du territoire.

Toutefois, le groupe « Associations » souhaite dans certains domaines une politique régionale encore plus volontariste.

## **Concernant l'éducation.**

**Sur la carte jeune :** nous saluons les offres de ce dispositif (notamment les aides à destination des apprentis). Mais nous continuons à déplorer la mise sous condition de ressources des familles pour la part réservée aux livres scolaires. Devant le désengagement de l'état, la Région s'était engagée à assurer la gratuité des manuels scolaires, et à faire respecter ainsi le principe de gratuité de l'Ecole, fondement de notre République auquel nous sommes très attachés.

**Sur l'investissement dans les lycées :** là encore des satisfactions avec la construction de 2 nouveaux lycées. Cependant, eu égard à la forte croissance démographique de la région et de la métropole toulousaine, eu égard aux délais nécessaires pour l'étude et la construction de lycées, il nous semble que la région doit aller plus loin et plus vite dans ses investissements. Les situations, déjà tendues dans certains secteurs, vont rapidement devenir critiques. Nous posons donc la question de l'usage de l'emprunt si les ressources actuelles ne permettent pas une politique d'investissements plus dynamique.

Parmi les recettes de la région, nous regrettons de voir toujours figurer le FARPI (Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat). C'est pour nous une double ponction des parents d'élèves. En tant que contribuables, ils participent déjà au paiement des salaires des fonctionnaires et au budget des établissements. En 2014 ce

seront près de 9,5 millions d'euros qui seront prélevés sur les règlements des familles et reversés par les établissements scolaires à la Région.

Enfin, nous sommes inquiets de constater une stagnation des budgets de fonctionnement des lycées alors même que les effectifs sont en croissance.

**Sur les TIC (technologies de l'information et de la communication)**, il nous semble important que les actions de la Région permettent à la population des territoires de Midi Pyrénées de bénéficier d'un égal accès à ces moyens de communication. La région doit assurer pleinement un rôle de coordonnateur pour une bonne articulation avec les départements mobilisés sur cet objectif.

**Sur le sport**, le groupe « Associations » appelle à l'organisation d'une conférence régionale du sport, évoquée en 2008 et non engagée à ce jour. Elle permettra la coordination et l'articulation entre les différents acteurs.

**Sur l'environnement**, notre groupe note avec satisfaction le maintien du budget concernant le volet « Education à l'Environnement ». L'engagement du Conseil Régional dans l'espace de concertation régional d'Education à l'Environnement et au Développement Durable est à souligner car il confirme la volonté de sa politique dans ce secteur. Toutefois, nous attirons l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que l'enveloppe dédiée demeure identique à l'avenir car ce serait au détriment des actions associatives existantes, construites depuis longtemps de façon partenariales et qui ont conduit justement à cet espace.

Nous soulignons également la place accordée à la biodiversité même si nous pouvons nous interroger sur la faisabilité de l'ensemble des actions au regard du budget dédié et face aux enjeux cruciaux mis en évidence dans le prochain SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

**Sur la transition énergétique**, nous souhaitons voir la Région accélérer et amplifier le processus en direction des populations en situation de précarité énergétique qui vivent la plupart du temps dans des logements réputés « énergivores ».

**En ce qui concerne le volet agricole du budget**, compte tenu des enjeux et exigences écologiques auxquels doivent répondre les exploitants agricoles (plan d'action du SRCE, projet agro-écologique pour la France, PAC 2014), nous nous interrogeons sur l'absence de mesure de soutien ciblée dans le budget dédié à l'agriculture aux bénéfices des exploitants agricoles. Pour autant, il ne s'agit pas de reporter cette dépense sur le budget dédié à l'environnement, qui doit lui soutenir en complémentarité les structures (pour certaines associatives) porteuses de projet et d'animation à l'échelle de plusieurs exploitations.

**En conclusion, le groupe « Associations » votera l'avis du CESER.**

# CONTRIBUTION DES GROUPES CFDT, UNSA ET CFE/CGC

---

**Présentée par Madame Chantal BERGONIER**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Au moment où nous examinons ensemble le projet de Budget Primitif 2014 du Conseil Régional, bien des incertitudes fiscales et institutionnelles perdurent. Ceci a des conséquences sur le niveau attendu des ressources mais également sur les politiques et les interventions du Conseil Régional et les projets d'affectation des dépenses.

Aux conséquences dramatiques de la crise économique s'ajoute aujourd'hui une timidité des pouvoirs publics à réhabiliter l'impôt. Le consentement à l'impôt se délite. Il est urgent, par nos actes, de dépasser cette timidité pour continuer à faire société.

La prudence est donc de mise pour la collectivité régionale et, même, si nous comprenons la frilosité de ce budget, notamment sur le volet investissements, nous ne pouvons rester silencieux sur nos inquiétudes. Le Conseil Régional considère l'année 2014 comme une année de transition alors que la conjoncture économique et sociale nécessiterait un souffle et une ambition plus affermis. Les salariés et les citoyens attendent des actes concrets susceptibles de redonner confiance en l'avenir.

La CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC seront très attentives aux Décisions Modificatives à ce budget qui ne manqueront pas d'être élaborées dans le courant de l'année 2014. Elles devront prendre en compte les conséquences budgétaires des futurs contrats de plans Etat/Région et la nouvelle génération des programmes régionaux européens.

Parallèlement à ces évolutions, les changements législatifs qui sont en passe d'être votés au travers des nouvelles lois de la décentralisation, doivent nous conduire à participer activement à la co-construction de l'architecture à venir de Midi Pyrénées.

Nos organisations invitent le Conseil Régional à se saisir des perspectives ouvertes par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique territoriale et l'affirmation des métropoles, notamment celle de Toulouse, qui est en cours de finalisation en commission paritaire mixte.

Dans ces nouvelles dispositions, nous retenons en particulier :

- la mise en œuvre des pôles territoriaux d'équilibre,
- le nouveau statut des Conseils de Développement qui leur seront liés,

- la conférence régionale de l'action publique,
- la nouvelle compétence en matière d'aménagement numérique du territoire.

Ces mesures sont des opportunités, pour le Conseil Régional, pour construire, avec les autres niveaux de collectivités et la société civile organisée, une région au développement économique et social plus harmonieux, une région plus équilibrée et plus solidaire.

Même si le Conseil Régional se défend d'avoir la culture (*entre guillemets*) « de la faiblesse de l'emprunt » pour mettre en œuvre les investissements d'avenir, force est de constater que le recours à cette recette est particulièrement sous exploité. Des besoins importants dans le champ des compétences de la région, comme la construction de lycées par exemple, sont insuffisamment couverts et avec retard.

Depuis 2011, nous sommes passés d'une ressource d'équilibre à un emprunt zéro et la présentation du Budget Primitif 2014, avec un recours à autorisation d'emprunt en baisse par rapport au Budget Primitif 2013, nous inquiète, alors que l'autofinancement reste à un niveau élevé en raison d'une nouvelle cure d'austérité sur les dépenses de fonctionnement.

Une fois encore, si nous louons la gestion rigoureuse des finances régionales, nous sommes en droit de nous questionner sur la réalité des projets d'avenir qui nous sont présentés.

Dans le contexte de crise que les salariés que nous représentons vivent au quotidien, l'atonie de la situation économique nécessite de la part des pouvoirs publics des réponses volontaristes et visibles vite. Il est fondamental pour nous de développer le soutien aux filières, la formation initiale et continue des hommes et des femmes de notre territoire, d'amplifier encore l'engagement régional dans la transition énergétique, le rééquilibrage des bassins d'emplois de Midi-Pyrénées et la poursuite des mises en chantier d'infrastructures.

Nous déplorons tous le désengagement de l'ETAT sur un certain nombre de secteurs. Pour autant, les finances de la Région sont suffisamment saines pour lui permettre d'être un acteur majeur dans le développement équilibré du territoire.

Voici pourquoi, que ce soit en matière d'infrastructures ferroviaires ou routières et dans le développement des sites universitaires, nous aurions souhaité des engagements plus forts et plus ambitieux de la part du Conseil Régional.

Enfin, et avec le CESER, nous souhaitons mettre l'accent sur la faiblesse de l'évaluation des politiques publiques du Conseil Régional.

Le budget de la région est en baisse sensible et ne permettra pas d'avoir une bonne visibilité de la pertinence de ses interventions et de ses actions. Nous regrettons que dans ce domaine les propositions et les avis du CESER ne soient pas pris en compte, ni que lui soient communiqués les résultats des travaux commandés.

A ce titre, nous souhaitons, comme le souligne l'avis du CESER, voir apparaître dans le compte administratif l'exécution des politiques transversales telles qu'exposées depuis deux ans dans les documents de présentation des budgets primitifs.

Il faut adjoindre au budget une culture de résultat, de l'évaluation et de la transparence sur la portée des choix budgétaires pour donner confiance aux citoyens qui en manquent cruellement.

La crise des responsabilités qui fait reporter sur d'autres l'échec des politiques publiques en matière d'emploi et de cohésion sociale peut cesser, dès lors que les décisions budgétaires correspondent à des objectifs politiques vertueux.

**L'avis du CESER de Midi Pyrénées sur le Budget Primitif 2014 du Conseil Régional reprend largement nos préoccupations et à ce titre nous le voterons.**

Je vous remercie de votre attention.





# CONTRIBUTION POUR L'ARTISANAT

---

**Présentée par Monsieur Eric LALANDE**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

## ***Intervention pour l'artisanat et les petites entreprises de proximité***

L'artisanat et l'économie de proximité contribuent au développement de la Région Midi-Pyrénées. Notre tissu d'entreprises disséminées sur l'ensemble du territoire joue un rôle majeur, tant au niveau fonctionnel pour répondre aux différents besoins qu'il satisfait, que dans les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Hors en reprenant les chiffres : le budget 2014 pour l'artisanat, le commerce et les petites entreprises de proximité est de 3,8 M€, soit une baisse de 5,53 % par rapport à celui de 2013. Nous constatons également que depuis 2008 il a baissé de 8,11 %.

Nous tenons à rappeler que notre secteur couvre un spectre important d'activités nécessaires au quotidien, autour des 3 branches professionnelles de l'UPA : « métiers de bouche, métiers de services et métiers du bâtiment ». Ce qui représente un panel important d'entreprises de proximité aux particularités multiples, qu'il ne faut pas négliger et qu'il conviendrait de considérer selon leurs différences spécifiques... Sous l'angle économique cette diversité est réunie autour d'une caractéristique commune : « ce sont des petites entreprises ».

Petites entreprises impactées, par les mutations économiques, environnementales, sociales et technologiques. Impactées simultanément par des concurrences déloyales ; certaines non légales et d'autres liées à des mesures légales inappropriées telles que la Directive sur la main-d'œuvre détachée ou d'autres formes de travail aux effets pervers.

D'autre part, les petites entreprises de proximité, dont l'Artisanat, sont soumises à de nouvelles règles de plus en plus strictes. En dérouler la liste exhaustive maintenant prendrait trop de temps... Le point commun de ces règles, c'est qu'il est difficile de s'y aligner sans faire des investissements et des accompagnements spécifiques, souvent onéreux.

Face aux différentes pressions sur nos entreprises et aux risques de déstabilisation de notre maillage territorial, fonctionnel et économique, les organisations de l'Artisanat ont tout le long de l'année 2013, envoyé plusieurs signaux d'alertes qui se sont

renforcés ce dernier trimestre. Ce type de signal venant de notre secteur est rare, donc à prendre au sérieux !

Notre but est responsable faire face aux nouveaux enjeux sans dommage pour nos entreprises... C'est pour cela que nous interpellons pour solliciter des mesures et des options budgétaires adaptées aux défis que doivent relever nos branches et nos métiers.

A propos des défis, s'il en est un prioritaire dans la politique du gouvernement, que l'artisanat et l'économie de proximité relèvent, c'est bien celui du maintien et de la création d'emplois. Ce qui n'est pas simple, en particulier dans les périodes creuses où les indicateurs de gestion inciteraient à réduire l'effectif... Notre secteur est créateur d'emplois qu'il tend à pérenniser même dans les périodes difficiles, car notre modèle économique s'appuie en priorité sur la permanence du savoir-faire de qualité et sur ses valeurs qui nous différencient sur le marché. L'objectif naturel de l'artisan, est de conserver ses collaborateurs qualifiés dans son entreprise, afin de pouvoir satisfaire la demande de ses clients.

Pour atteindre un bon niveau de savoir-faire, les entreprises Artisanales ont toujours été très investies en matière de formation professionnelle initiale et continue. Elles sont notamment très actives pour former des Apprentis.

A ce titre, le Groupe Artisanat formule une requête. Il sollicite le Conseil Régional et son Président pour que soit maintenu en 2014 un bon niveau d'aides aux entreprises qui signent des contrats d'apprentissage en Midi-Pyrénées. Et ce, malgré les nouvelles dispositions de la Loi de finances 2014 qui tendra à les réduire, si notre Région s'aligne sur le dispositif de l'Etat. Notre attente est donc que le Conseil Régional assure le maintien d'un niveau d'aides équivalent à celle du dispositif précédent pour les petites entreprises artisanales.

Il est important de soutenir avec ces aides, toutes les entreprises artisanales qui offrent aux jeunes dans le contexte actuel, l'opportunité d'entrer dans la vie active par la voie de l'apprentissage. Ne pas le faire serait lourd de conséquences. Nous demandons donc, cet effort particulier avec force et conviction.

Pour conclure, notre Groupe remarque que les ressources mobilisées dans ce budget prévisionnel 2014, pour l'Artisanat et les petites entreprises de proximité, sont bien faibles au regard des enjeux. Notamment au regard des capacités de notre secteur à créer des emplois à temps plein, sédentaires et durables, disséminés sur l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées.

**Nous voterons l'Avis.**

# CONTRIBUTION POUR LE 1<sup>ER</sup> COLLEGE

---

**Présentée par Monsieur Gérard RAMOND**

Monsieur le Représentant du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Je dois en préambule vous informer que ce n'est pas au seul nom de la CGPME que je vais m'adresser à vous, mais au nom du 1<sup>er</sup> collège dans toutes ses composantes.

Cette précision peut paraître superfétatoire pour les nouveaux Conseillers, mais revêtira à n'en pas douter un caractère particulier pour ceux qui œuvrent, et que je côtoie depuis plusieurs mandats déjà, au sein de notre ancienne et honorable Institution, d'autant plus qu'il s'agit de se prononcer sur les orientations et les choix budgétaires de la politique économique, sociale et environnementale de notre Région.

C'est à leur demande et librement que j'ai accepté d'intervenir ce matin.

Cet exercice est d'autant plus difficile qu'il s'agit de se prononcer, comme je viens de le souligner, sur les orientations et les choix budgétaires de ceux qui ont été démocratiquement élus pour gérer le bien commun au-delà de toutes considérations sectaires ou idéologiques, du moins le croyons-nous.

Il va de soi que notre ressenti et notre vision en la matière sont à l'aune des responsabilités économiques et sociétales qui nous sont dévolues, que nous avons toujours assumées, contre vents et marées, et que nous continuerons à assumer quelque que soit la conjoncture, car nous savons que nous détenons par nature et par destination les leviers de la prospérité et du bien-être légitime de ceux qui participent à la réussite de nos Entreprises, mais encore faut-il que soit aussi établi le cadre dans lequel nous aurons à définir nos stratégies de développement pour nous projeter dans l'avenir.

Nous avons tous eu connaissance du Budget Primitif 2014 et nous venons d'entendre l'analyse de notre rapporteur en la personne de notre collègue et ami Michel ROBIN.

Succinctement, nous dirons que le budget sur lequel nous avons à nous prononcer est sérieux, équilibré, économe, sécurisé par des provisions confortables et enfin soucieux de satisfaire l'ensemble des secteurs qui participent à la vie de notre Région.

Dans un contexte familial, nous dirions que c'est le budget d'un bon père de famille, inspiré de la fable de La Fontaine « La cigale et la fourmi », plus fourmi que cigale, mais, dans le contexte entrepreneurial qui est le nôtre, nous dirons que c'est un budget de comptables et de banquiers : de comptables parce que naturellement verrouillé par la rigueur implacable des chiffres, et de banquiers parce que « coffre-fort » à la Picsou car il ne prend en compte pour préserver et conforter les réserves que le minimum pour ne pas être taxé de conservateur non éclairé. C'est ainsi bien campé sur ces deux colonnes - les comptes sont faits, le coffre est verrouillé – qu'il nous est proposé de faire face aux tempêtes à venir.

C'est oublier, bien facilement ou bien vite, que nous sommes en chute libre dans une économie et un environnement social dépressif et que rares sont ceux, experts économiques de tous bords et en tous genres, instruits à l'école de Madame Soleil, à mesurer le temps qu'il faudra pour toucher le fond. Ils ont déjà démontré, dans un passé récent, leur incapacité à anticiper et ne savent aujourd'hui qu'analyser des faits sans proposer des solutions. Ils sont incapables de se projeter dans l'avenir parce qu'ils sont ignorants de la notion de risque, cette catalyse qu'il faut introduire dans certaines compositions chimiques sans laquelle, bien que tous les ingrédients soient réunis, elle ne prend pas.

Aussi, aurait-il mieux valu, à notre avis, faire preuve de réalisme, de pragmatisme et, finalement, tout simplement, de bon sens, pour fixer un cap plutôt que de chevaucher les événements et se comporter comme ces riches rentiers qui pensaient pouvoir gérer leur déchéance en s'appauvrissant sans jamais devenir pauvres.

Nos Entreprises, confrontées aux incertitudes induites par un système à bout de souffle, mal comprises et grugées, ont coupé dans le superflu, puis dans l'utile, pour passer de l'utile au nécessaire, du nécessaire à l'indispensable, jusqu'aux limites atteintes aujourd'hui de l'insupportable.

Force est de constater que les deux mesures phares de la politique économique et sociale de notre pays ne répondent pas convenablement aux besoins réels de nos PME/PMI :

- Le CICE, même s'il est ouvert à tous, ne bénéficie en fait, comme c'est pratiquement toujours le cas, qu'aux grandes structures où la main d'œuvre est nombreuse et/ou bon marché ou relativement bon marché, puisque, devant l'incongruité de la première règle, le curseur a été déplacé. Le contrat de génération, tel qu'il nous est proposé, n'est pas à la mesure des capacités des PME/PMI qui, pourtant, souffrent d'un manque de turn-over récurrent ;
- Les banques, à petits pas et à pas comptés, dans la plus grande discrétion et l'impuissance outrée de nos élus, ont définitivement tourné le dos à nos entreprises en confiant les crédits d'investissements et de court terme à des sociétés de leasing et d'affacturage, adossées à leur propre structure, diminuant ainsi leur engagement en augmentant leurs taux d'intérêt, préférant s'orienter vers la gestion de patrimoine, la vente de téléphones, de services à l'exportation, entre autres, alors même qu'elles ont pratiquement toutes retiré de leurs prestations la Mobilisation de créances nées à l'exportation (NCNE) qui était le

moyen de financement du compte client export le plus souple, le moins cher et donc le mieux adapté à nos PME/PMI. Le peu de concours qu'elles conservent pour donner le change est désormais soumis, non plus à des cautions personnelles, mais à la déclaration pure et simple du patrimoine des chefs d'entreprise. Dans le même temps, elles ont reconstitué leurs réserves, conforté leurs fonds propres, mettant nos Sociétés en situation de grande fragilité, souvent jusqu'à l'agonie.

Si tous les leviers participants au développement de nos entreprises ont bien été investigués et une réponse recherchée par les Collectivités locales, le manque de moyens et la crainte de mécontenter tel ou tel secteur a conduit à faire le choix du saupoudrage qui affaiblit considérablement les effets attendus des solutions pertinentes qui ont été mises en œuvre.

Mais, en période de disette, il faut aussi avoir le courage d'aller à l'essentiel, aux choix qui s'inscriront dans une politique agressive de développement et d'emplois.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que notre avenir ne soit plus scellé hors de nos besoins vitaux et de nos préoccupations quotidiennes ?

Si seulement nous pouvions enfin leur faire prendre conscience que nous ne souhaitons pas prendre leur place et dans le même temps les convaincre de nous écouter, de nous entendre afin de prendre les bonnes décisions au bon endroit, au bon moment, et nous laisser travailler en paix plutôt que de faire des choix pour un monde qu'ils ne maîtrisent pas et qui leur est inconnu, c'est-à-dire celui des laborieux et des sans-grades, celui de ceux qui font vivre la France, celui qui constitue le tissu économique et social de notre pays et de notre Région, celui des PME/PMI.

Nous reconnaissons leur souci et leur volonté de bien faire afin de répondre à nos attentes, mais la notion d'engagement et de responsabilité n'a pas la même connotation que pour nous.

Ils ne savent pas ce que c'est que d'être responsable de ses choix parce qu'ils sont exonérés par avance de sanctions en cas d'échecs et de leurs effets induits.

Les Entrepreneurs, eux, doivent se projeter dans l'avenir pour assurer la prospérité et la pérennité de leur entreprise et de l'emploi, et donc faire des choix et prendre des décisions qui, en cas d'échec, les conduiront inéluctablement dans la fosse commune du cimetière des anonymes des PME/PMI (76 000 depuis le début de l'année) et la mise en place de plans sociaux dévastateurs (180 000 emplois) tout aussi indolores pour eux.

Pour nous tous, entrepreneurs et salariés, la sanction est immédiate et sans appel car la possibilité de rebondir après un dépôt de bilan n'est qu'un leurre mensonger : si les moyens de subsister n'ont pu être trouvés alors même que la société existait encore, où et comment l'entrepreneur trouvera-t-il les sources de financements et les salariés leur emploi ?

Nous aurions donc souhaité un budget audacieux, un budget conquérant, un budget sinon de visionnaire du moins un budget de leader, un budget qui fasse rêver, un budget qui donne l'envie d'avoir envie dans un monde où l'on ne nous promet que du sang et des larmes, un budget mobilisateur, car une armée qui se bat pour une juste cause ne pense pas à panser ses blessures.

Las, ce n'est pas encore cette année, chers collègues, mes chers amis, que nous pourrons pour tracer droit et profond le sillon de notre vie, dans la carrière de Midi-Pyrénées, que nous pourrons, dis-je, attacher nos charrues à une étoile.

**Quoiqu'il en soit, le 1<sup>er</sup> collègue votera le budget.**

# ANNEXES





# I – LES RESSOURCES 2014 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

**TABLEAU GENERAL PREVISIONNEL DES RESSOURCES  
EN 2014 ET COMPARATIF PAR RAPPORT A 2013**

	<b>Total 2013 (BP+DM)</b>	<b>BP 2014</b>
<b>Fiscalité Directe</b>	<b>248 986 221</b>	<b>249 608 000</b>
- CVAE	153 017 558	153 000 000
part péréquation	2 718 642	3 420 000
- IFR	28 412 132	28 350 000
- FNGIR	64 837 889	64 838 000
<b>Fiscalité Indirecte</b>	<b>287 700 000</b>	<b>288 300 000</b>
- TICPE loi de finances	125 200 000	125 300 000
- TICPE régionale modulée	29 500 000	29 500 000
- TICPE "Grenelle"	29 500 000	29 500 000
- Cartes Grises	76 500 000	76 500 000
Apprentissage	27 000 000	27 500 000
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>437 025 426</b>	<b>413 052 000</b>
- D.G.F. forfaitaire	227 904 388	219 404 000
- D.G.F péréquation	27 191 857	24 500 000
- D.C.R.T.P.	67 344 695	67 344 000
- Dotation perte de compensation	9 179 805	8 900 000
- D.G.D résiduelle	13 700 000	13 700 000
- D.R.E.S.	20 704 681	20 704 000
- DGD FP	38 000 000	38 000 000
- Primes d'apprentissage	33 000 000	20 500 000
<b>Participations</b>	<b>24 490 500</b>	<b>21 200 000</b>
- FNDMA	17 058 500	18 200 000
- Participation Dpt cités scolaires et enseignement supérieur	7 432 000	3 000 000
<b>Ressources diverses liées aux compétences transférées</b>	<b>9 400 000</b>	<b>9 400 000</b>
- FARPI	8 200 000	8 200 000
- 22,5 % EPLEA	1 200 000	1 200 000
<b>Ressources Diverses</b>	<b>41 843 317</b>	<b>38 193 300</b>
- Protocole Golfech	1 700 000	1 850 000
- F.C.T.V.A.	16 972 000	16 000 000
- Remboursements Avances et	2 710 000	2 153 800
- divers recettes investissement	9 334 000	4 300 000
- divers recettes fonctionnement	11 127 317	13 889 500
<b>Fonds européens</b>	<b>40 060 128</b>	<b>45 338 200</b>
- Sub. Glob. FEDER I (2007/2013)	26 500 000	28 000 000
- Sub. Glob. FEDER F (2007/2013)	2 500 000	0
- Sub. Glob. F.S.E. (2007/2013)	8 000 000	15 000 000
- Divers recettes Européennes dont Ass. Techni.	3 060 128	2 338 200
<b>Emprunt</b>	<b>70 115 000</b>	<b>123 148 900</b>
<b>Sous-Total hors emprunt</b>	<b>1 089 505 592</b>	<b>1 065 091 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 159 620 592</b>	<b>1 188 240 400</b>

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

## II – LES DÉPENSES 2014 DU CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

### L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION ET LA FORMATION

#### BP 2014

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les lycées	236 169 000	164 244 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	180 610 000	256 765 000
<b>Total</b>	<b>416 779 000</b>	<b>421 009 000</b>

#### BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les lycées	164 970 000	157 175 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	216 498 300	157 175 000
<b>Total</b>	<b>381 468 300</b>	<b>399 130 300</b>

### L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

#### BP 2014

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur	41 690 000	48 955 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	54 369 000	61 145 000
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	23 285 000	22 780 000
L'économie touristique et le thermalisme	18 626 000	17 385 000
L'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique	3 046 000	2 488 000
<b>Total</b>	<b>141 016 000</b>	<b>152 753 000</b>

#### BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur	41 860 000	51 850 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	49 636 000	56 130 500
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	24 140 000	23 050 000
L'économie touristique et le thermalisme	21 295 000	2 567 000
L'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique des jeunes	2 280 000	1 823 000

<b>Total</b>	<b>139 211 000</b>	<b>155 420 500</b>
--------------	--------------------	--------------------

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

**BP 2014**

	<b>Crédits pour Affectation</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
La politique régionale des transports	373 141 000	304 962 000
Energie, climat et environnement	29 872 000	23 409 000
<b>Total</b>	<b>403 013 000</b>	<b>328 371 000</b>

**BP 2013**

	<b>Crédits pour Affectation</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
La politique régionale des transports	345 328 000	321 061 000
Climat, énergie, environnement	28 863 000	23 053 000
<b>Total</b>	<b>374 191 000</b>	<b>344 114 000</b>

L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, L'EFFORT DE SOLIDARITÉ EN MIDI-PYRÉNÉES

**BP 2014**

	<b>Crédits pour Affectation</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
Les politiques territoriales	34 593 000	24 456 000
Les politiques de solidarité	27 707 000	16 717 000
La politique culturelle de la Région	23 845 000	25 579 000a
Le développement du sport et de la vie associative	16 265 000	16 910 000
L'action européenne et internationale	5 320 000	5 070 000
<b>Total</b>	<b>107 730 000</b>	<b>88 732 000</b>

**BP 2013**

	<b>Crédits pour Affectation</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
L'aménagement durable et solidaire du territoire	38 545 200	29 417 500
Les politiques régionales de solidarité	15 937 000	16 371 000
La culture	26 883 100	26 411 000
Le développement du sport et de la vie associative	18 358 000	16 976 000
L'action européenne et internationale	5 690 000	5 511 200
<b>Total</b>	<b>105 413 300</b>	<b>94 686 700</b>

LA PROSPECTIVE, L'ÉVALUATION ET LA CONCERTATION CITOYENNE
---

**BP 2014**

	<b>Crédits pour Affectation</b>	<b>Crédits de Païement</b>
Prospective, évaluation et concertation citoyenne	303 500	473 500
<b>Total</b>	<b>303 500</b>	<b>473 500</b>

**BP 2013**

	<b>Crédits pour Affectation</b>	<b>Crédits de Païement</b>
Prospective, évaluation et performance	591 500	741 500
<b>Total</b>	<b>591 500</b>	<b>741 500</b>

LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION

BP 2014

I Investissement					
L' Administration générale	AP 2013	CP 2013	AP 2014	CP 2014	CP13/14
3ème tranche hotel de Région		1 180 000	0	875 000	-25,85%
Autres investissements - projets informatiques	5 912 000	5 878 000	5 264 000	6 129 000	4,27%
<b>Total Investissement</b>	<b>5 912 000</b>	<b>7 058 000</b>	<b>5 264 000</b>	<b>7 004 000</b>	<b>-0,77%</b>

II Fonctionnement					
1 L' Administration générale	AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	CP13/14
Logistique, informatique, entretien.		14 371 220		14 104 900,00	-1,85%
Communication et relations publiques		4 597 000		4 075 000	-11,36% (1)
<b>Total Administration générale</b>		<b>18 968 220</b>		<b>18 179 900</b>	<b>-4,16%</b>
2 Le personnel	AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	CP13/14
Administration générale salaires et charges salariales		46 781 300		46 825 470	0,09%
Assurances		31 000		28 000	-9,68%
Frais de déplacements		300 000		280 000	-6,67%
Actions sociales, ticket restaurant		1 715 000		1 650 000	-3,79%
Crèches		820 000		850 000	3,66%
Pol en faveur du handicap		120 000		138 000	15,00%
Formation		322 000		241 000	-25,16%
Autres ( annonces et insertions, ...)		291 410		175 600	-39,74%
Mutuelles		270 000		240 000	-11,11%
Emplois d'avenir		31 000		92 300	197,74%
ARL salaires et charges salariales		86 466 600		86 836 100	0,43%
ARL Autres frais (formation)		132 655		145 000	9,31%
ARL mutuelles		703 300		700 000	-0,47%
ARL Frais de déplacements		63 000		60 000	-4,76%
ARL Assurance		390 000		200 000	-48,72%
ARL contrats aidés + frais de gestion		914 000		732 000	-19,91%
Emplois d'avenir		340 000		746 700	119,62%
<b>Total</b>		<b>139 691 265</b>		<b>139 940 170</b>	<b>0,18%</b>
3 Les élus	AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	CP13/14
Frais groupes politiques		785 000		776 000	-1,15%
Indemnités (6)		4 146 000		4 166 000	0,48%
		<b>4 931 000</b>		<b>4 942 000</b>	<b>0,22%</b>
4 Le CESER	AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	CP13/14
	<b>160 000</b>	<b>2 328 700</b>	<b>289 000</b>	<b>2 268 700</b>	<b>-2,58%</b>

III La dette					
	AP/AE 2013	CP 2013	AE 2014	CP 2014	CP13/14
Capital		12 820 000		13 500 000	5,30%
Intérêts		6 734 580		5 400 000	-19,82%
Frais lignes de trésorerie		200 000		100 000	-50,00%

IV Les interventions					
	AP/AE 2013	CP 2013	AP/AE 2014	CP 2014	CP13/14
Fonds d'intervention rapide	468 200	468 200	468 200	468 200	0,00%
Fonds Régional d'Intervention + MD	4 924 200	4 924 200	4 924 200	4 924 200	0,00%
<b>Total interventions</b>	<b>5 392 400</b>	<b>5 392 400</b>	<b>5 392 400</b>	<b>5 392 400</b>	<b>0,00%</b>

(1) arrêté du guide des festivals version papier

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

### III - Évolution des ratios financiers du Conseil Régional Midi-Pyrénées depuis 2001

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

Budgets primitifs 2001, 2002, 2003, 2004 : **2 551 687 hab.** (recensement 1999)

Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

Budget primitif 2010: **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

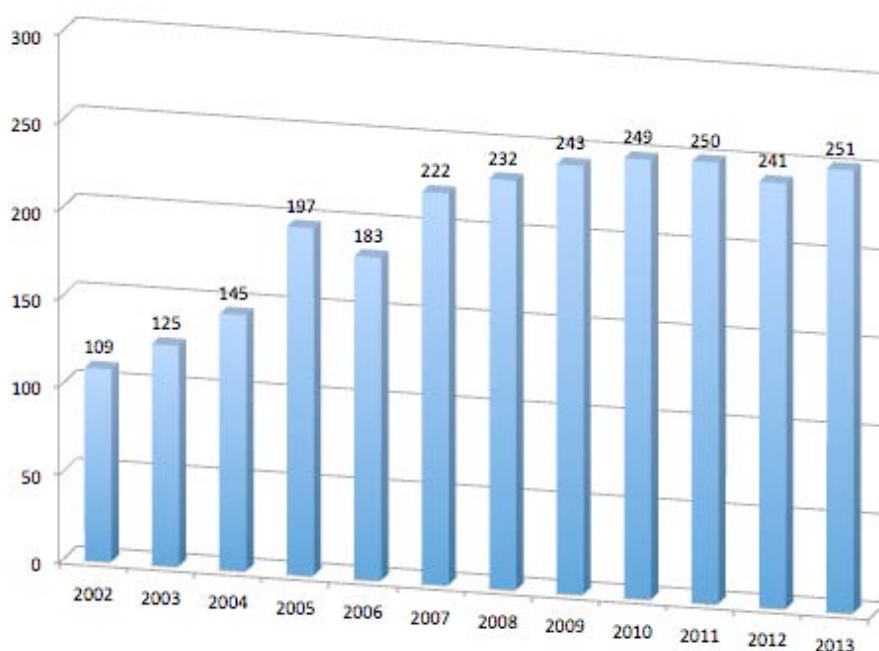
Budget primitif 2011 : **2 890 123 hab.** (recensement complémentaire 2006)

Budget primitif 2012 : **2 918 383 hab.** (données 2011)

Budget primitif 2013 : **2 944 157 hab.** (données 2012)

Budget primitif 2014 : **2 964 308 hab.** (données 2013)

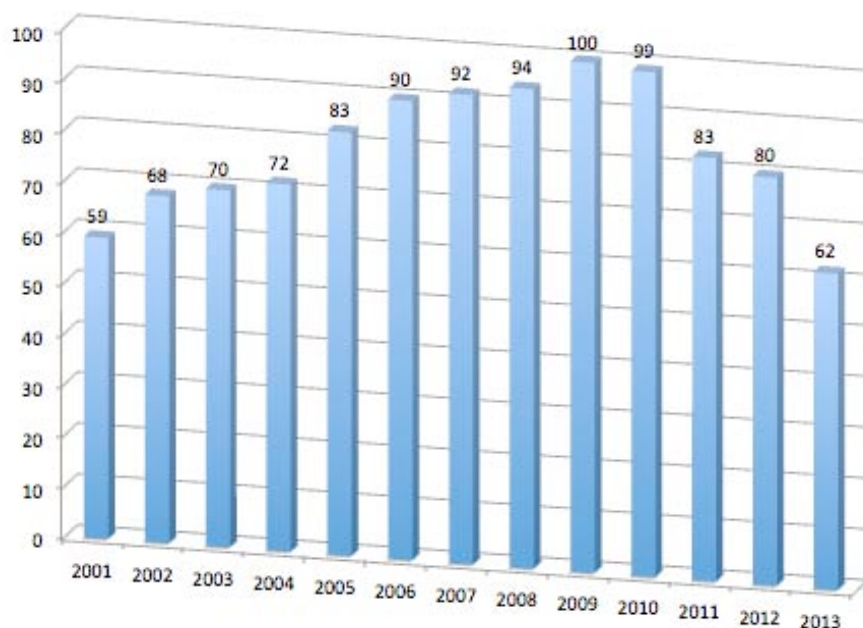
Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population totale  
**En euros par habitant**

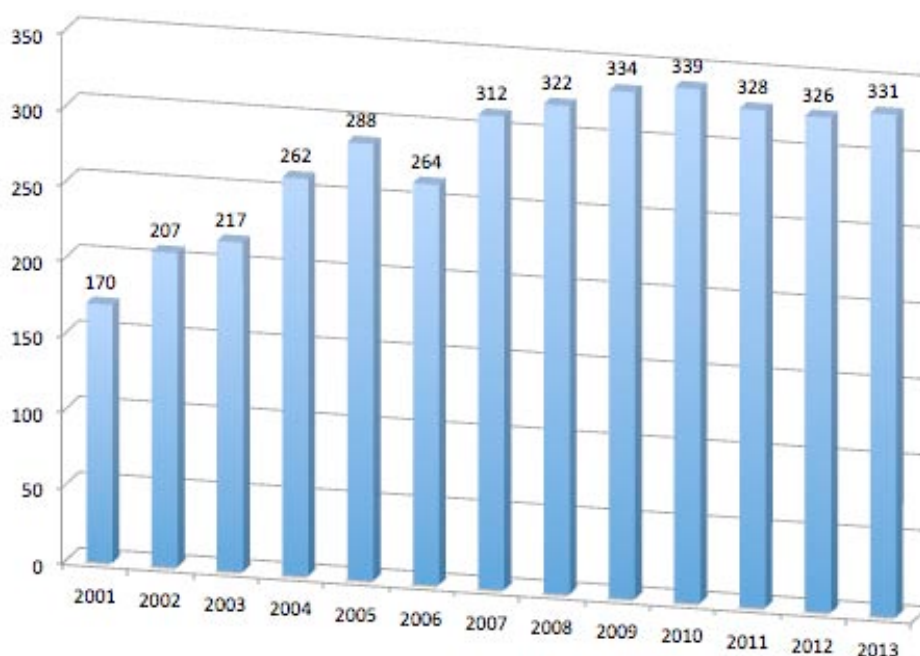


*Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional*



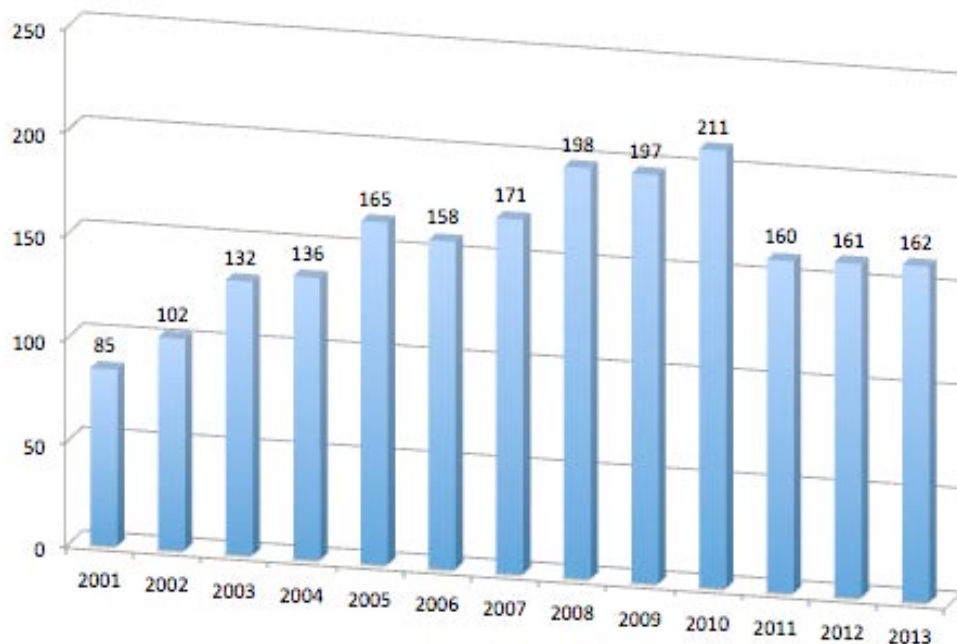
Produits des impositions directes par rapport à la population  
Hors compensation de l'Etat  
**En euros par habitant**

*Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents*



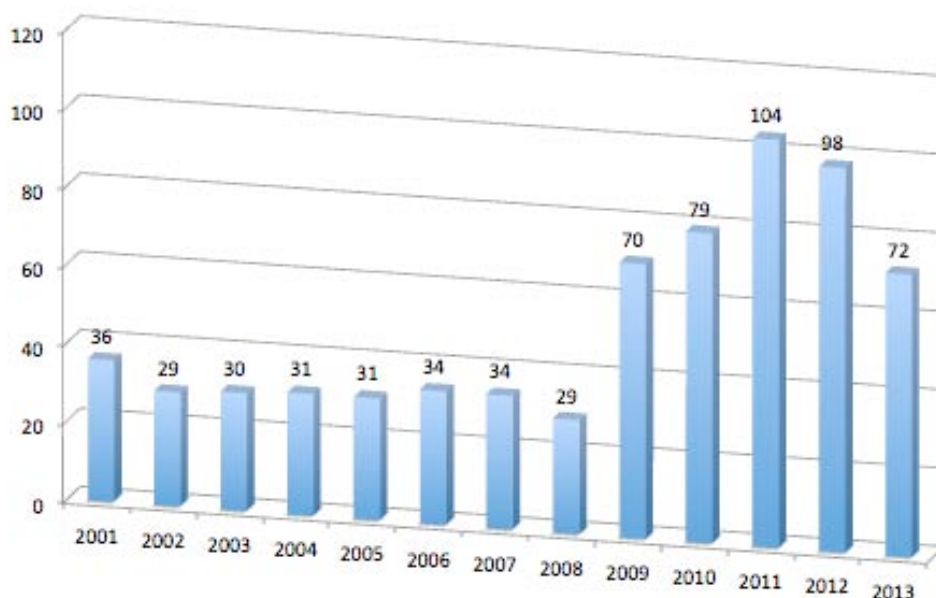
Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population  
**En euros par habitant**

*Ratio n° 4 : La mesure de l'effort d'équipement*



Dépenses  
d'équipement  
brut par rapport  
à la population  
Dépenses  
réelles  
d'investissement  
hors  
remboursement  
de la dette en  
capital  
**En euros par  
habitant**

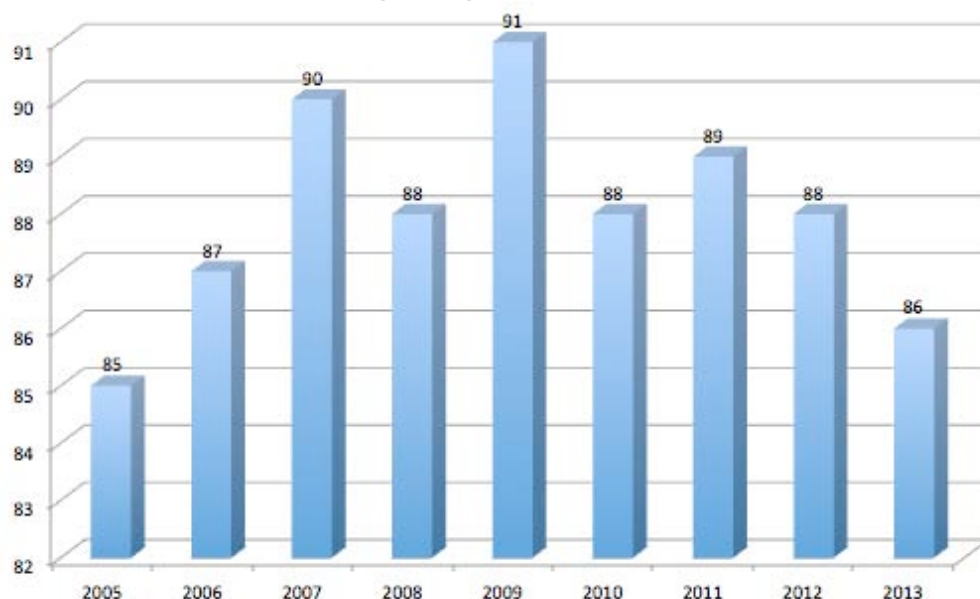
*Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement*



Encours de la  
dette par  
rapport à la  
population  
**En euros par  
habitant**

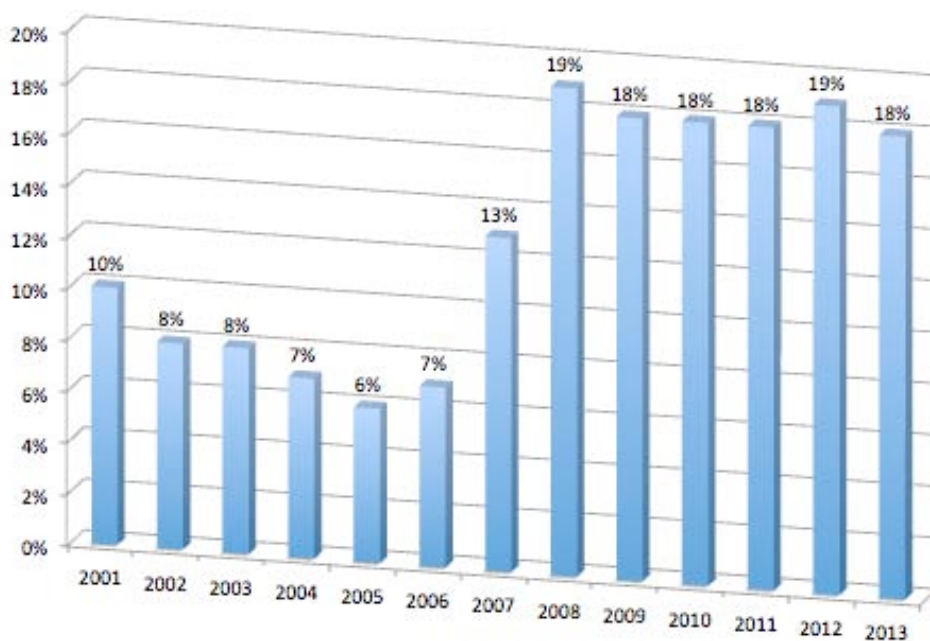


*Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région*



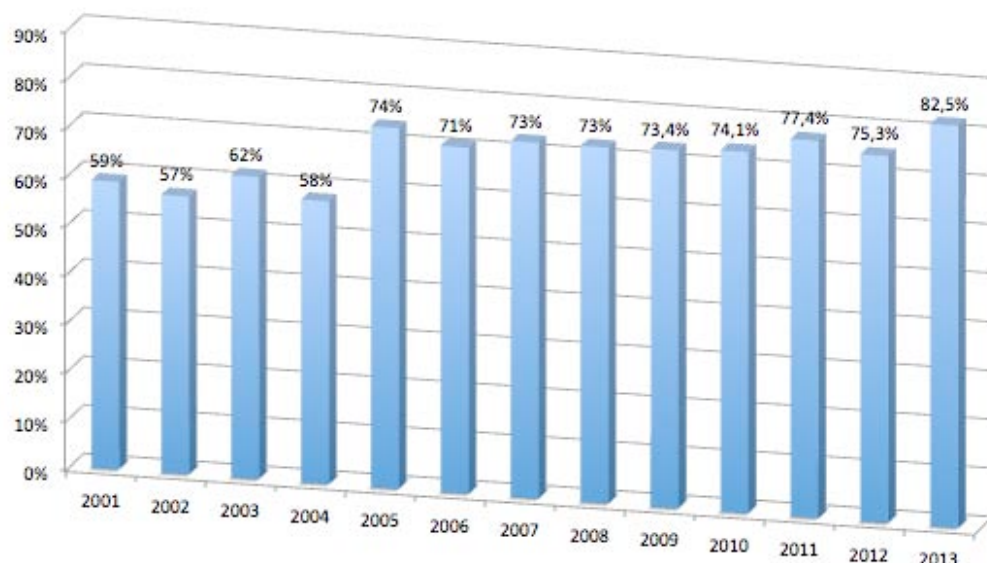
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population  
**En euros par habitant**  
 Ratio calculé à partir de 2005 seulement

*Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel*



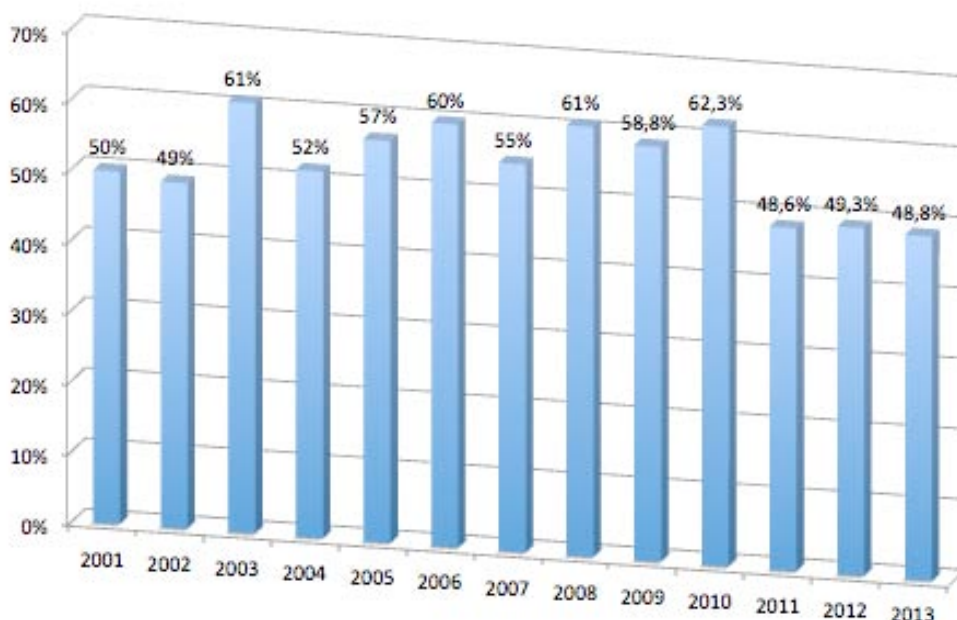
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement  
**En pourcentage**

Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement



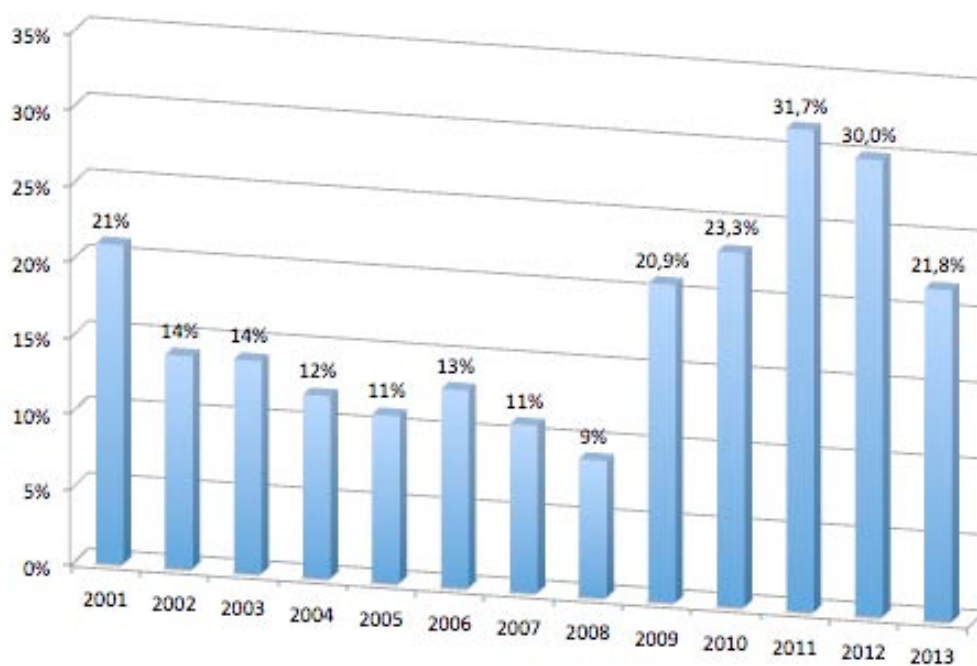
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement  
**En pourcentage**

Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget



Dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement  
**En pourcentage**

*Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement*



Encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement  
***En pourcentage***

#### **IV - OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2012 – ADOPTÉE PAR LE BUREAU DU CESER LE 11 OCTOBRE 2013**

Dans le cadre du suivi de ses avis budgétaires, le CESER a souhaité poursuivre l'observation du Compte administratif initié en septembre 2011.

Ce travail a pour objectif de prolonger les réflexions sur les politiques régionales à travers l'exécution du budget régional mais aussi de préparer les futurs travaux sur les Orientations Budgétaires et Budget Primitif à venir.

Cette note a été présentée lors du Bureau du CESER au mois d'octobre 2013, après présentation pour validation à la Commission VI le 19 septembre 2013.

À la lecture de l'Avis sur le Budget primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées, et du Compte administratif 2012, publié au mois de juin 2013, sur la base d'une grille d'observation des dépenses d'investissements, élaborée par la Commission Plan et Financement, le CESER a souhaité apporter des observations sur certaines interventions régionales pour lesquelles il s'était exprimé en décembre 2011 lors de l'adoption de l'avis sur le Budget Primitif 2012.

#### **OBSERVATIONS**

##### **- Analyse générale du Budget**

Dans le contexte d'absence de marge de manœuvre fiscale pour la Région, l'Etat a tenu ses engagements en matière de ressources allouées. En effet, la Fiscalité directe ainsi que les dotations perçues en 2012 correspondent aux montants prévus lors de l'adoption du Budget primitif.

Le CESER relève un différentiel de près de -6,4% qui équivaut à un écart de -75,4 M€, entre le Budget primitif 2012 voté à hauteur de 1 170 M€ et le Budget réellement réalisé en 2012 avec 1 094,6 M€ (cf. Compte administratif 2012). Pour rappel, le différentiel observé sur l'exercice 2011 était déjà de -11%.

Concernant l'Equilibre général du budget, le CESER note qu'il a été encore atteint comme chaque année avec un recours à l'autofinancement plus important qu'initialement prévu pour un montant global de 284,1 M€. Le différentiel est de 34,2 M€ entre la prévision inscrite au Budget primitif et l'autofinancement constaté au compte administratif. Sur un an, l'autofinancement est en augmentation de 2%, soit 5,6M€.

A contrario, le Conseil Régional n'a pas du tout eu recours à l'emprunt alors que 99,8 M€ avaient été inscrits pour financer les investissements prévus au budget 2012.

Le CESER ne peut que constater que le recours à l'emprunt a été écarté comme ressource de financement des investissements.

Le CESER remarque que le Conseil Régional poursuit la même stratégie pour financer ses investissements depuis plusieurs exercices budgétaires et que par ailleurs les investissements initialement prévus au budget primitif 2012 se traduisent, dans une très large majorité, d'engagements réels minorés ce qui permet de ne pas avoir recours à l'emprunt dit « d'équilibre budgétaire ».

Le CESER observe que pour 2012 le taux de réalisation global des dépenses<sup>12</sup> du Conseil Régional a été de 88,1%, avec différence sensible entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (94,7%) et les dépenses d'investissement (77,4%).

Concernant les recettes totales, elles avaient été estimées à 1070 M€ hors emprunts lors de l'adoption du Budget primitif alors qu'elles ont été de 1 080,7 M€ hors emprunts, soit un de plus de 1% (+ 10,7 M€). Concernant la fiscalité indirecte, la Région a une très légère marge de manœuvre. Elle est composée de la TIPP régionale (modulation) et des Cartes grises. Le CESER note la bonne estimation de ces recettes. Les recettes de fiscalité indirecte perçues en 2012 sont de 111 M€ et sont très légèrement inférieures aux recettes perçues en 2011, soit une diminution de 1,5%. C'est le cas en particulier de la Taxe sur les cartes grises. Pour cette dernière, la baisse de ressources qui est liée à des immatriculations de véhicules, moins importantes que prévues, est l'une des conséquences de la mauvaise situation économique.

Concernant les Ressources diverses, le CESER observe une baisse de 6,4 M€ du Fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour atteindre 19,6 M€, soit une diminution de 24,6% par rapport au montant initialement prévu. Cette diminution est la conséquence d'une baisse du niveau de dépenses d'investissement réalisées et éligibles à ce fonds en 2011.

#### **- L'enseignement, la formation, l'éducation, la citoyenneté et le sport**

Concernant les Travaux dans les lycées, à la lecture du Compte administratif 2012, le CESER note que le stock des Autorisations de programme est en augmentation sur l'année, passant de 176 à 208 M€.

Le solde affecté non réalisé de 208 M€ correspond à près de 4 ans de stock sur des opérations en cours de réalisation. Le Conseil Régional nous indique que ce ratio de 4 ans est dans la moyenne pour ce type de travaux.

Sur les lycées, l'un des cœurs de compétence du Conseil Régional et compte tenu de sa bonne situation financière, le CESER estime, comme il en avait fait la remarque dans son avis sur le Budget primitif 2012, que le Conseil Régional aurait pu anticiper sur trois sujets : l'engagement de construction de lycées neufs, les travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et les travaux de performance énergétique. Ces investissements complémentaires auraient de plus eu un effet favorable dans le secteur de la construction et plus largement sur l'économie régionale et l'emploi.

---

<sup>12</sup> Taux de réalisation global des dépenses : compte administratif / (budget primitif + décisions modificatives)

En matière de Travaux d'économies d'énergie, le CESER, dans son avis sur le Budget primitif 2012, se félicitait « *de voir que le Conseil Régional s'appuie sur les diagnostics énergétiques réalisés dans les établissements dont il a la compétence pour réaliser les travaux de mise aux normes énergétiques* ».

Les engagements financiers pour l'année 2012 étaient initialement prévus dans le Budget primitif à hauteur de 10 M€ et ont été ramenés à 8,7 M€, pour un total de Crédits de paiement mandatés dans l'année de 3,24 M€.

A propos des investissements dans les écoles et instituts de formation dans le secteur sanitaire et social, le CESER note que les investissements prévus, qui ne sont pas de la compétence du Conseil Régional, ont été engagés. La faiblesse des Crédits de paiement en 2012 peut s'expliquer par le lancement de ce dispositif en cours d'année. Le CESER sera attentif à la réalisation de cette politique dans les années à venir

Concernant l'Enseignement supérieur Maîtrise d'Ouvrage Région, il est observé une diminution du stock des AP avec 11,27 M€ de Crédits de paiement mandatés dans l'année.

Concernant le dispositif Carte jeune, le CESER observe que bien qu'avec des ambitions réduites par rapport à l'année précédente, il faudra attendre la lecture du Compte administratif 2013 pour apprécier en année scolaire pleine (2012-2013) la réalisation de ce dispositif.

#### **- Le développement durable, l'aménagement du territoire régional, la cohésion sociale et la solidarité**

Dans le domaine des Politiques territoriales, le CESER observe, comme les années précédentes, une consommation attendue des budgets alloués aux interventions sur les territoires, en lien avec les autres Collectivités locales, en particulier sur les crédits de fonctionnement.

Globalement, l'exécution budgétaire de ces politiques correspond aux engagements pris par le Conseil Régional lors de l'adoption du Budget Primitif.

Fonds politiques territoriales :

Les engagements relatifs au « Fonds politiques territoriales » correspondent essentiellement à la participation du Conseil Régional aux Contrats d'agglomération hors équipements sportifs et culturels et hors aménagement des zones d'activité.

#### **- La politique régionale des transports**

Concernant le Plan Rail qui est en fin de programme, le CESER observe que l'exécution budgétaire 2012 correspond à la fin des opérations. Toutes les opérations ont été engagées et les travaux sont en cours de réalisation.

Cette politique est correctement engagée, conformément à l'AP d'objectif n°11, programmée sur 7 ans, pour un engagement global du Conseil Régional de 500 M€.

Au sujet de la LGV Bordeaux-Tours, le Conseil Régional s'est engagé à hauteur de 102 M€. Le CESER remarque que le Conseil Régional respecte son engagement financier qui doit s'étaler de façon linéaire jusqu'en 2016, soit un engagement de 17 M€ par an.

#### - **L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité**

Dans le domaine de l'Hydraulique agricole, le CESER dans son avis sur le Budget primitif 2012 avait rappelé qu'en « raison de l'évolution climatique, de la répartition très variée et déficitaire des précipitations sur certains territoires de Midi-Pyrénées<sup>13</sup>, et de l'augmentation des besoins d'une population au solde migratoire positif important, **l'Hydraulique agricole** qui ne représente que 10% de la consommation doit être une préoccupation prégnante du Conseil Régional ». Il constatait toutefois que les budgets alloués étaient en diminution et qu'il était « *important de se projeter dans l'avenir et d'appuyer un programme ambitieux de petits barrages hydrauliques* ».

Concernant cette politique, le CESER relève que 1,7 M€ de crédits a réellement été voté dans l'année alors que le Conseil Régional avait inscrit au Budget primitif 2,2M€. En cours d'année, l'ensemble des crédits votés en 2013 a été affecté.

#### - **Conclusion générale**

Comme le CESER l'avait noté dans l'avis sur le Budget primitif 2012 de la Région Midi-Pyrénées, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée à des recettes hors emprunt conformes aux prévisions, permet une nouvelle fois à la Région de réaliser 284 M€ d'autofinancement.

En 2012, la Région malgré un vote au Budget primitif 2012 d'une autorisation d'emprunt de près de 100 M€, a décidé de ne pas y avoir recours. Le recours à l'emprunt a été inexistant.

Le CESER avait fait le constat lors des précédents avis sur les Budgets primitifs de la Région que l'emprunt était désormais considéré par la Région comme une ressource d'équilibre. En ne sollicitant pas l'emprunt en 2012, le CESER s'interroge sur le fait de savoir s'il est encore considéré comme une ressource d'investissement.

Enfin concernant l'intervention du Conseil Régional en matière d'investissement, le CESER observe, à la lecture du Compte administratif sur 3 ans, une dégradation sensible des Autorisations de programme affectées non couvertes par des Crédits de paiement mandatées en fin d'année, qui passe de 2,12 années en N-3 à 3,10 années fin 2012.

Cela correspond à une année supplémentaire d'exécution budgétaire pour mandater la totalité des investissements engagés comptablement.

---

<sup>13</sup> DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr> : APPORTS AUX NORMALES DES PRECIPITATIONS de AOUT 2008 (3e décade). La pluviosité est moyennement à nettement déficitaire sur le littoral et du sud de Midi-Pyrénées au Limousin. Elle est excédentaire du Béarn à l'est de la Charente, de l'est du Gers au deux tiers sud de Tarn-et-Garonne.

Le CESER s'inquiète de cette dérive alors que l'accélération des réalisations des investissements engagés et donc des crédits de paiement correspondants lui apparaît comme une nécessité afin de soutenir l'économie régionale dans une période de crise économique et sociale.

De même, les retards pris sur des investissements jugés d'avenir pourraient être un handicap pour le développement régional à moyen terme.

Le CESER n'est pas en mesure de préciser toutes les causes probables de cette situation, même s'il constate l'allongement des délais de réalisation des études (évolution des normes) et des chantiers, les difficultés liées au cofinancement par d'autres partenaires ou la lenteur des procédures d'appel d'offre. Le CESER s'interroge et souhaite demander au Conseil Régional s'il y a eu, au-delà des causes probables pré-citées, des décisions politiques pour décaler ou reporter certaines dépenses dans le temps.



# GLOSSAIRE

## A

<b>ADEFPAT</b>	Association pour le Développement Et la Formation du Pays Aveyronnais et Tarnais
<b>ADEME</b>	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>ADEPFO</b>	Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation
<b>AE</b>	Autorisation d'Engagement
<b>AFPA</b>	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
<b>AIO</b>	Accueil, Information, Orientation
<b>ANPE</b>	Agence Nationale pour l'Emploi
<b>AP</b>	Autorisations de Programme
<b>ARF</b>	Association des Régions de France
<b>ASSEDIC</b>	ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
<b>AVAMIP</b>	Agence de VAlorisation de la recherche en Midi-Pyrénées

## B

<b>BP</b>	Budget Primitif
-----------	-----------------

## C

<b>CA</b>	Crédits pour Affectation
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CIBC</b>	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
<b>CLTR</b>	Crédit Long Terme Renouvelable
<b>CMU</b>	Couverture Médicale Universelle
<b>CNAM</b>	Conservatoire National des Arts et Métiers
<b>COFACE</b>	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
<b>CPER 2000-2006</b>	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
<b>CPER 2007-2013</b>	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
<b>CROS</b>	Comité Régional Olympique et Sportif
<b>CROUS</b>	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
<b>CUFR</b>	Centre Universitaire de Formation et de Recherche

## D

<b>DGCL</b>	Direction Générale des Collectivités Locales
<b>DM</b>	Décision Modificative
<b>DRAF</b>	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
<b>DRDJS</b>	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

## E

<b>EHPAD</b>	Établissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes
<b>ENT</b>	Environnement Numérique de Travail
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPA</b>	Etablissement Public Administratif

<b>F</b>	
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Régional
<b>FIER</b>	Fonds d'Intervention Economique Régional
<b>FISO</b>	Fonds d'Investissement Social
<b>FNDMA</b>	Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen
<b>G</b>	
<b>GRETA</b>	GRoupement d'ETAbissements publics locaux d'enseignement
<b>H</b>	
<b>HLM</b>	Habitation à Loyer Modéré
<b>I</b>	
<b>ICSI</b>	Institut pour la Culture de la Sécurité Industrielle
<b>IUT</b>	Institut Universitaire de Technologie
<b>L</b>	
<b>LGV</b>	Ligne Grande Vitesse
<b>LMD</b>	Licence-Master-Doctorat
<b>LRU</b>	loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
<b>M</b>	
<b>MCEF</b>	Maison Commune Emploi Formation
<b>O</b>	
<b>OGM</b>	Organisme Génétiquement Modifié
<b>P</b>	
<b>PDMI</b>	Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNR</b>	Parcs Naturels Régionaux
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>PRDF</b>	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
<b>PRES</b>	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
<b>PRFP</b>	Programme Régional de Formations Professionnelles
<b>R</b>	
<b>RFF</b>	Réseau Ferré de France
<b>S</b>	
<b>SIQO</b>	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
<b>SNCF</b>	Société Nationale des Chemins de Fer français

<b>SRADT</b>	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
<b>SRDE</b>	Schéma Régional de Développement Economique
<b>SRDTL</b>	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
<b>SRI</b>	Service Régional de l'Inventaire
<b>SRIT</b>	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

## **T**

<b>TER</b>	Train Express Régional
<b>TFB</b>	Taxe Foncier Bâti
<b>TFNB</b>	Taxe Foncier Non Bâti
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de Communication
<b>TIPP</b>	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
<b>TOS</b>	Techniciens et Ouvriers de Service
<b>TP</b>	Taxe Professionnelle

## **V**

<b>VIE</b>	Volontariat International en Entreprise
------------	---